

INDICATEURS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DANS SES DÉPARTEMENTS

RÉALISÉ DANS LE CADRE DE



oreca

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
ET TERRITORIAL
ÉNERGIE CLIMAT AIR
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Édition
2024

SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
La précarité énergétique liée au logement.....	4
210 000 ménages précaires	4
Les territoires ruraux les plus touchés.....	5
La Bourgogne-Franche-Comté : une région très exposée.....	6
Un lien étroit entre pauvreté monétaire et précarité énergétique.....	10
Des situations de surendettement pour impayés d'énergie plus fréquentes.....	12
Des logements anciens à rénover.....	13
Des maisons individuelles de grande superficie	15
Des logements souvent sous-occupés.....	15
Une évolution du parc de logements qui limite la précarité énergétique.....	17
Mais des prix de l'énergie qui augmentent rapidement.....	21
Des dispositifs d'aides pour la rénovation énergétique qui se déploient.....	22
Zoom sur l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA).....	26
La précarité énergétique pour les déplacements.....	27
200 000 ménages précaires	27
Premières concernées : les zones périurbaines éloignées et rurales isolées.....	27
La Bourgogne-Franche-Comté : une région moyennement exposée.....	30
Un éloignement des commerces et services dans les zones moins densément peuplées.....	32
Une forte proportion de navetteurs.....	34
Un recours élevé à la voiture.....	35
Une vulnérabilité vis-à-vis de la hausse du prix des carburants.....	36
Zoom sur le programme TIMS en faveur de la mobilité durable et inclusive.....	37

REMERCIEMENTS

Cette étude est menée dans le cadre de l'Observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA) de Bourgogne-Franche-Comté, piloté et financé par la Région, l'ADEME et la DREAL.

Avec la contribution financière de

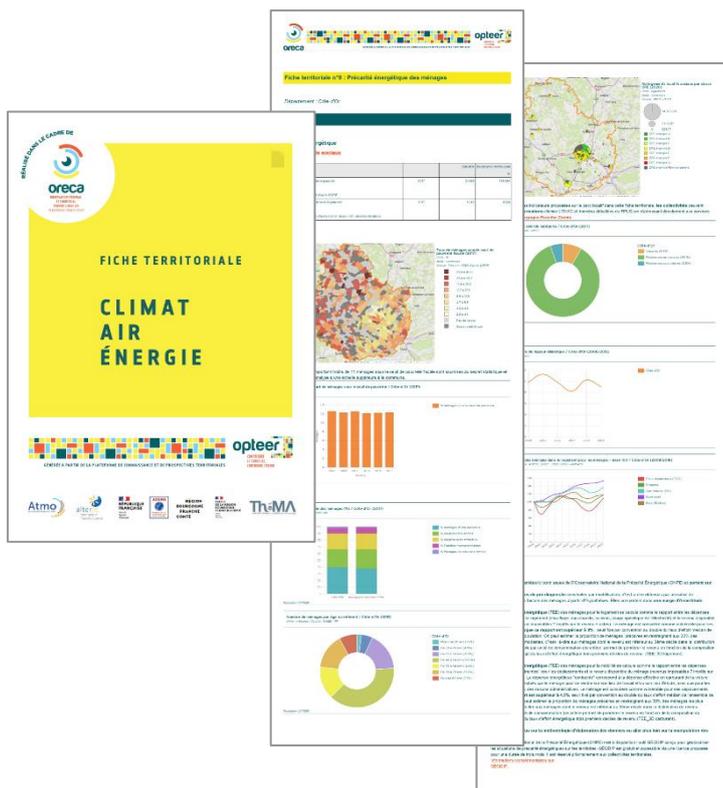


Nous remercions l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) pour permettre à l'ORECA de participer à ses travaux par le biais du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE).



Avant-propos

Ce document s'inscrit dans la suite de la précédente édition produite en 2021. Il rassemble et analyse les éléments de connaissance sur la situation en Bourgogne-Franche-Comté au regard des enjeux de précarité énergétique des ménages. Ce travail s'appuie sur les données produites par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, ainsi que sur les principaux indicateurs mis en place dans le cadre de l'ORECA et disponibles à l'échelle des territoires de Bourgogne-Franche-Comté sur la plateforme OPTEER de l'Observatoire. Ces indicateurs sont complétés avec d'autres disponibles seulement à l'échelle départementale ou régionale.



L'ORECA propose 22 indicateurs à une échelle territoriale fine - commune ou EPCI (établissement public de coopération intercommunale) - qui sont à disposition dans la plateforme OPTEER de l'Observatoire sous la forme d'une fiche dynamique consultable et exportable pour n'importe quel territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Fiche territoriale « Précarité énergétique » (extraits) disponible sur la plateforme OPTEER à partir de WWW.ORECA-BFC.FR rubrique [mon territoire](#)

L'ORECA organise des temps de partage des connaissances et des expériences pour un large panel d'acteurs de la précarité énergétique issus de domaines très variés (énergie, logement, transports, aménagement du territoire, social, santé).

Une journée d'interconnaissance des acteurs a eu lieu le 9 novembre 2023 à Dijon, autour de trois témoignages. Un groupe de travail a été mené en 2024 sur l'auto-réhabilitation accompagnée des logements. Toutes les productions et replays issus de ces rencontres sont téléchargeables sur le site de l'ORECA (Rubrique Productions > Précarité)



WWW.ORECA-BFC.FR

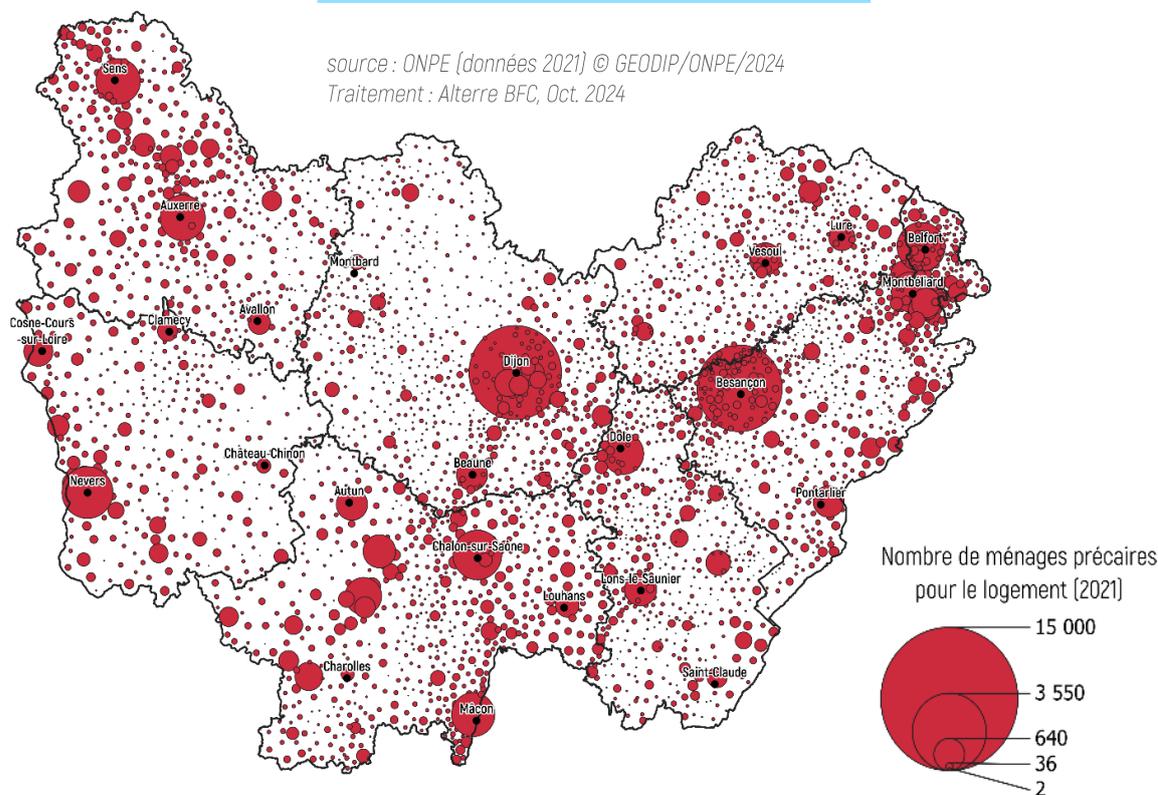


La précarité énergétique liée au logement

210 000 ménages précaires

Selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), près de 210 000 ménages bourguignons-francs-comtois sont concernés par la précarité énergétique pour leurs dépenses d'énergie dans le logement en 2021. Il s'agit des ménages dont le revenu disponible se situe dans la tranche des 30 % des revenus les plus faibles et pour lesquels les dépenses d'énergie dans le logement pèsent plus de 8 % dans ce revenu, c'est-à-dire qui présentent un taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à 8 % pour le logement.

Nombre de ménages dont le TEE logement > 8 %
et revenus < 3^e décile (2021)

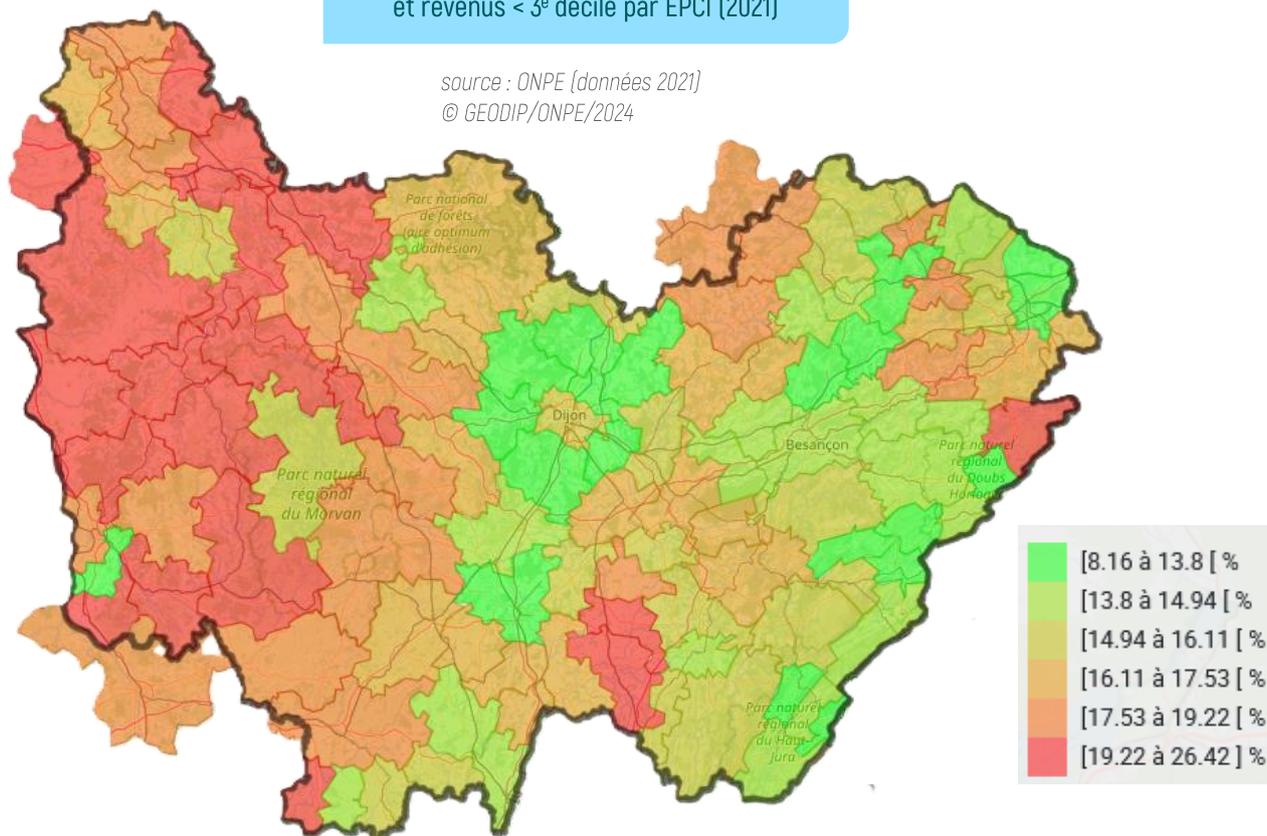


Les territoires ruraux les plus touchés

En nombre, ces ménages sont plus présents dans les pôles urbains densément peuplés. Mais en proportion, ce sont les territoires ruraux les plus touchés, principalement dans l'ouest de la région (Morvan, Nièvre, sud de l'Yonne). Certaines intercommunalités présentent ainsi une exposition à la précarité énergétique du quart de leurs habitants. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela : des revenus moindres avec une population vieillissante, des maisons de superficies importantes souvent en sous-occupation, des logements anciens nécessitant une rénovation thermique.

Part des ménages dont le TEE logement > 8 %
et revenus < 3^e décile par EPCI (2021)

source : ONPE (données 2021)
© GEODIP/ONPE/2024



	Nb ménages en précarité énergétique	Part des ménages en précarité énergétique
Côte-d'Or (21)	38 154	15,17%
Doubs (25)	37 893	15,33%
Jura (39)	18 507	15,48%
Nièvre (58)	20 058	20,17%
Haute-Saône (70)	16 783	15,79%
Saône-et-Loire (71)	40 373	15,83%
Yonne (89)	29 099	19,08%
Territoire de Belfort (90)	9 075	14,23%
Bourgogne-Franche-Comté	209 942	16,21%
France	4 163 566	14,79%

Ménages en précarité
énergétique pour le logement
en 2021 par département

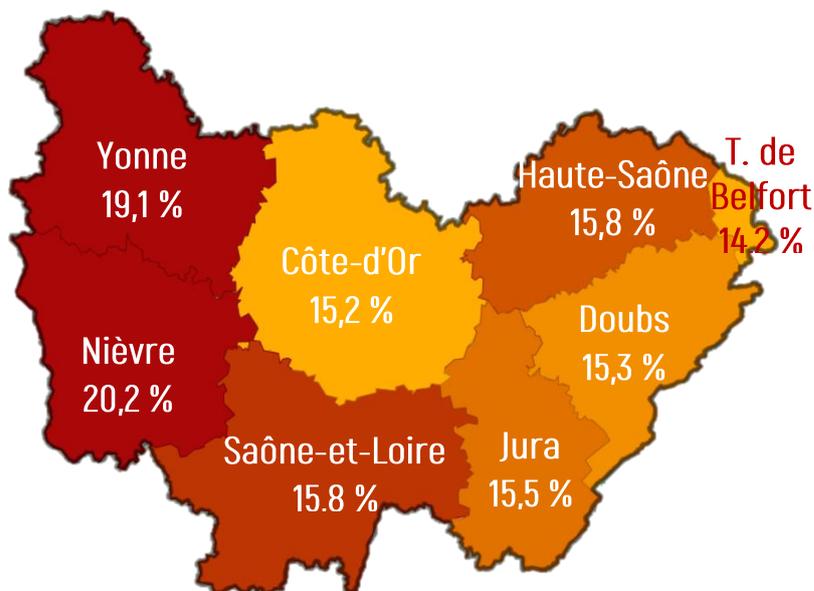
source : ONPE (données 2021)
© GEODIP/ONPE/2024

La Nièvre : département le plus touché en Bourgogne-Franche-Comté

Avec 20% des ménages concernés, la Nièvre est le département le plus touché en Bourgogne-Franche-Comté et le troisième au niveau national, derrière la Creuse et l'Aube. La Nièvre se caractérise par un niveau de vie inférieur de 6% à celui observé en Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'un taux de pauvreté de 16,1% en 2021, contre 13,4% à l'échelle régionale.

Part des ménages en précarité énergétique pour le logement en 2021 par département

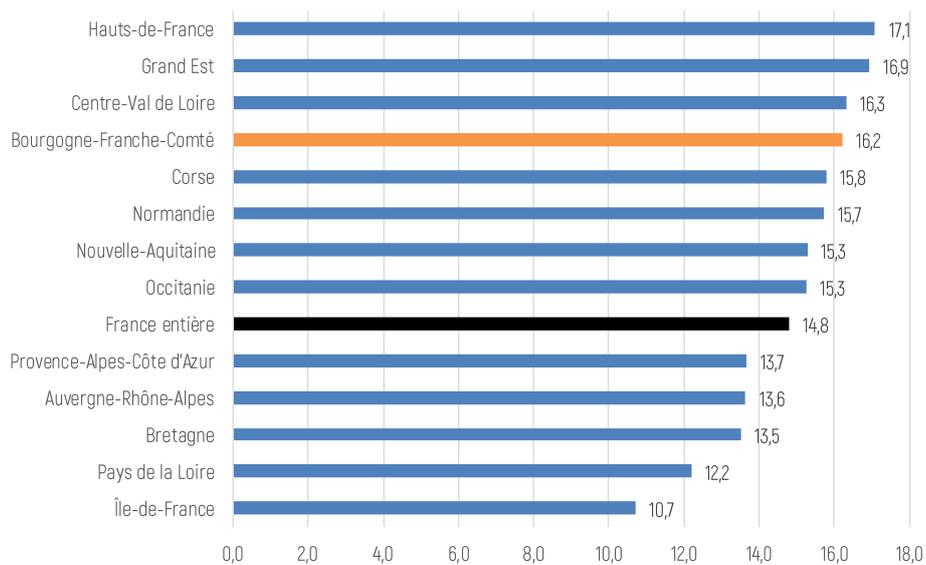
source : ONPE (données 2021)
© GEODIP/ONPE/2024



La Bourgogne-Franche-Comté : une région très exposée

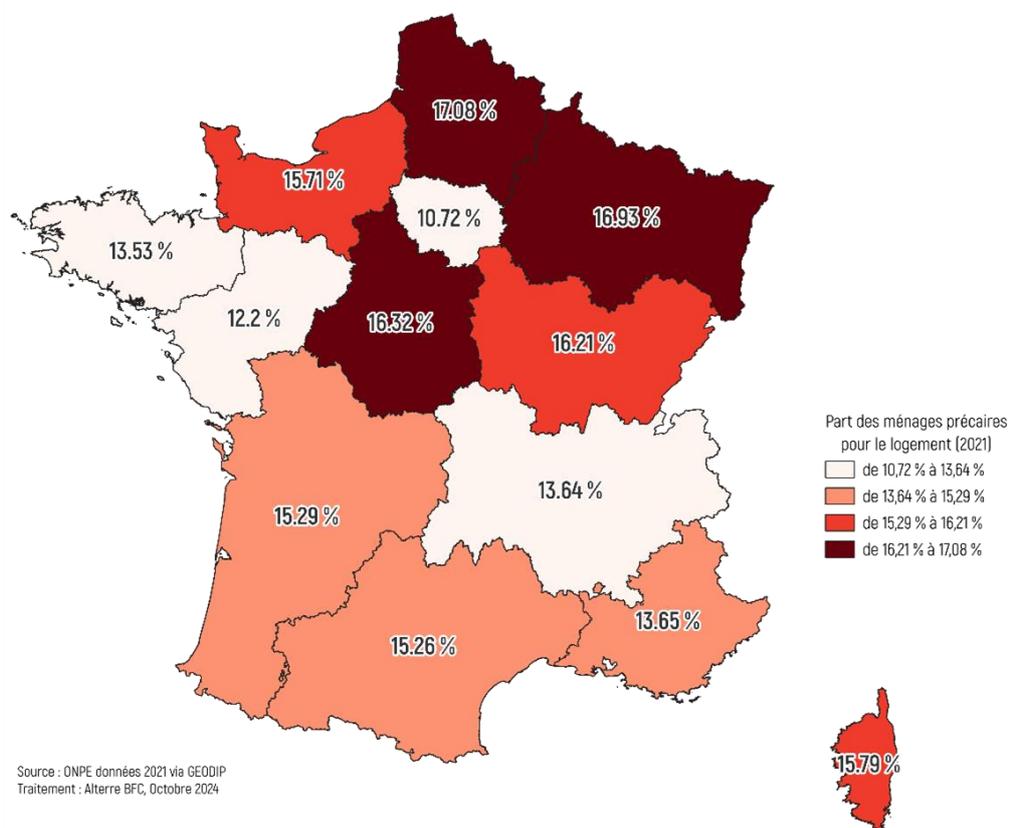
Avec 16,2 % de ménages concernés, la Bourgogne-Franche-Comté présente une proportion de ménages précaires pour le logement nettement plus élevée que la moyenne nationale (14,8 %). Elle se classe au 4^{ème} rang des régions françaises les plus exposées, derrière les Hauts de France, Grand Est et Centre Val de Loire.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette position : un parc de logements le plus ancien de France, une part de maisons individuelles élevée, un niveau de vie inférieur, un climat plus rigoureux.



Part des ménages en précarité énergétique pour le logement dans les régions françaises en 2021

source : ONPE (données 2021)
© GEODIP/ONPE/2024



Source : ONPE données 2021 via GEODIP
Traitement : Alterre BFC, Octobre 2024

MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ici proviennent de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) et portent sur l'année 2021.

Ces résultats se basent sur **une modélisation des consommations d'énergie dans les logements pour tous les usages** (chauffage, eau chaude, cuisson, usages spécifiques de l'électricité). Les consommations modélisées à la maille du logement sont recalées sur les données de consommation réelle d'énergie à la maille IRIS et sont traduites en facture énergétique. Cette modélisation utilise les données concernant :

- La composition et l'activité des ménages et les caractéristiques du logement – source : Recensement de la population (INSEE), millésime 2020
- La structure, l'activité et les revenus du ménage, ainsi que les caractéristiques du logement – source : Enquête Nationale Logement (INSEE, tous les 6 ans), millésime 2013
- Les revenus déclarés des foyers fiscaux – source : FIDELI, millésime 2022 (revenus 2021)
- Les consommations d'énergie unitaires moyennes métropolitaines par vecteur et type de logement à climat normal – source : CEREN, année 2021
- Les consommations réelles enregistrées aux points de livraison de chaque commune (électricité, gaz, fioul, GPL) – source : gestionnaires de réseaux, année 2021
- Les prix moyens des énergies observés pour l'année 2021, en tenant compte de la tranche d'abonnement correspondant à la consommation estimée. Un coût d'abonnement a également été inclus.

Le taux d'effort énergétique (TEE) des ménages pour le logement se calcule ensuite comme le rapport entre ces dépenses énergétiques pour le logement (chauffage, eau chaude, cuisson, usage spécifique de l'électricité) et le revenu disponible du ménage (revenus imposables – impôts sur le revenu + prestations sociales). Le ménage est considéré comme vulnérable pour le logement lorsque ce rapport est supérieur à 8 %, seuil fixé par convention au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population française.

La proportion de ménages précaires est estimée en ciblant les 30 % des ménages les plus modestes, c'est-à-dire en restreignant aux ménages dont le revenu est inférieur au 3^e décile dans la distribution du revenu disponible par unité de consommation (ce critère permet de pondérer le revenu en fonction de la composition du ménage).

Comparaison avec les données 2018

L'ONPE publie également une estimation de la précarité énergétique pour l'année 2018. La comparaison avec les données 2021 fait apparaître **une baisse du nombre de ménages exposés en Bourgogne-Franche-Comté de l'ordre de 29 000 ménages**, soit une diminution de 12%. Ce résultat doit cependant être analysé avec précaution.

Plusieurs points de vigilance sont à retenir :

- 1- **Des écarts méthodologiques peuvent exister du fait :**
 - De sources de données différentes :
 - Revenus recalés sur les revenus réels et non extrapolés par application d'un coefficient unique (inflation 2013-2018),
 - Consommations unitaires du CEREN obtenues avec un détail différent (géographie, vecteurs, usages),
 - Fichiers DJU au département et non à la station météo...
 - D'options de modélisation différentes :
 - Statut des revenus négatifs ou nuls,
 - Estimation de la part des consommations des résidences secondaires...

2- L'année 2021 demeure une année atypique :

Les revenus « réels » (déclarés), obtenus à partir de la base FIDELI, utilisés pour le recalage, sont très atypiques, du fait de l'influence encore importante de la pandémie de COVID-19 : recours massif aux heures supplémentaires pour certains (domaine de la santé) ou chômage technique pour d'autres (hôtellerie/restauration, culture...). Les producteurs des données avertissent que les comparaisons entre cette année et les années précédentes ou suivantes sont à éviter si on souhaite mettre en évidence des tendances.

L'année 2021 est marquée en France par un fort rebond de l'activité économique liée à la reprise après la période de crise sanitaire. Selon l'INSEE, les revenus du travail contribuent au dynamisme du revenu disponible des ménages. Malgré des prix à la hausse, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation progresse de 1,9 %.

L'ONPE a engagé une mise à jour des données de précarité énergétique pour les années 2022 et 2023. Celle-ci est attendue courant 2025 et permettra de voir si la tendance à la baisse du nombre de ménages concernés est confortée ou non.



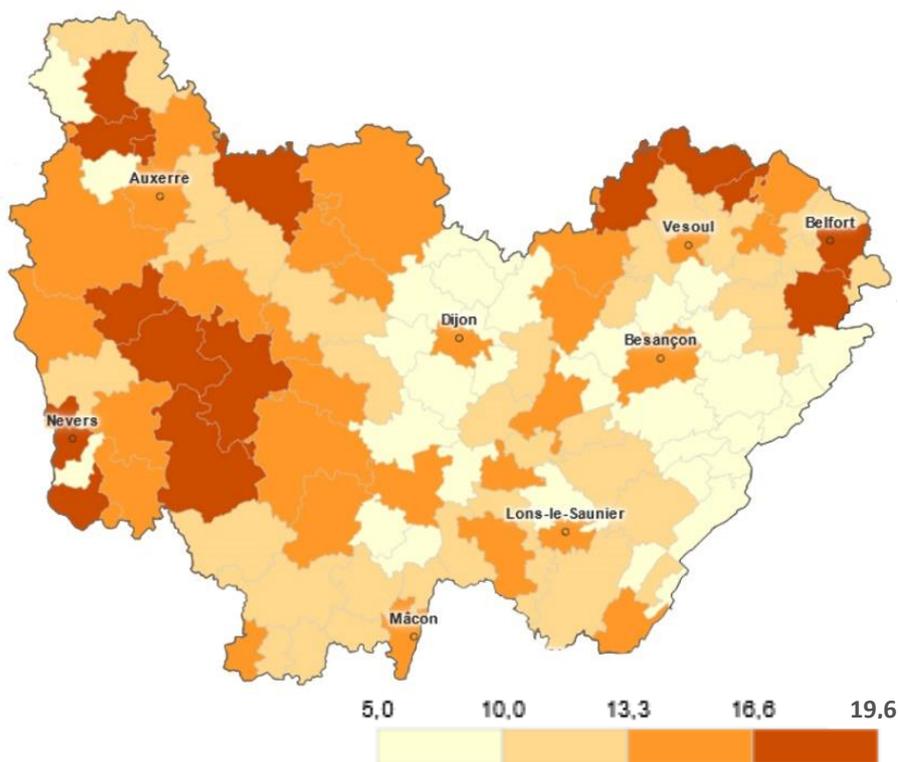
Un lien étroit entre pauvreté monétaire et précarité énergétique

En 2021, plus de 350 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire en Bourgogne-Franche-Comté, soit 13,4% de la population (contre 14,9% en France métropolitaine).

Les personnes en situation de pauvreté sont plus nombreuses dans les intercommunalités les plus peuplées, en raison notamment de la présence de quartiers de la politique de la ville. En revanche, les proportions les plus importantes de personnes pauvres sont localisées dans des zones rurales éloignées des grands pôles économiques comme le Morvan, le nord de l'Yonne et le nord de la Haute-Saône. Les territoires les plus concernés sont ainsi souvent ceux où la proportion de ménages en précarité énergétique est également plus élevée.

Taux de ménages sous le seuil de pauvreté monétaire (2021)

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

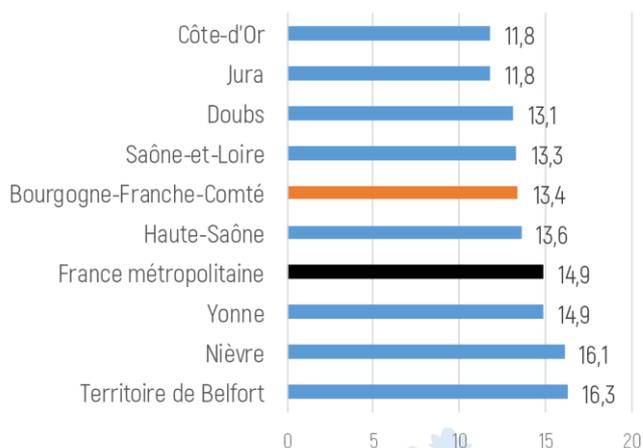


Le Territoire de Belfort et la Nièvre présentent un taux de ménages sous le seuil de pauvreté monétaire nettement supérieur à la moyenne régionale.

2021	Taux de pauvreté (%)	Médiane du niveau vie (€)
Côte-d'Or	11,8	23 720 €
Doubs	13,1	23 890 €
Jura	11,8	23 140 €
Saône-et-Loire	13,3	22 170 €
Haute-Saône	13,6	21 860 €
Nièvre	16,1	21 380 €
Yonne	14,9	21 940 €
Territoire de Belfort	16,3	22 920 €
Bourgogne-Franche-Comté	13,4	22 750 €
France métropolitaine	14,9	23 080 €

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

Taux de pauvreté en 2021 (en %)



Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS). Les aides locales (prestations versées par les mairies, association...) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

Le **champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires** : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

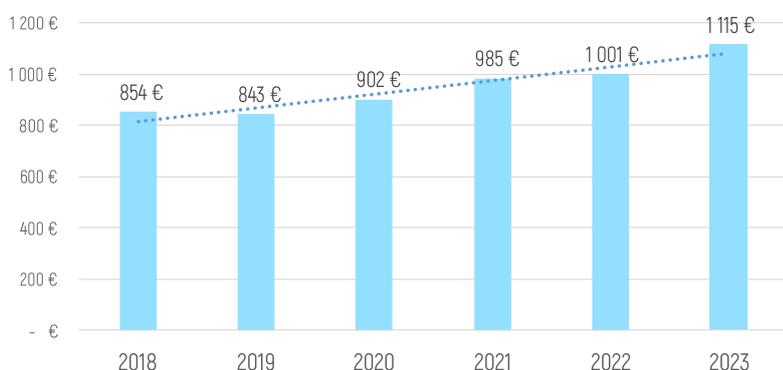
Les **données sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2021**. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Des situations de surendettement pour impayés d'énergie plus fréquentes

En 2023, près de quatre dossiers sur dix de surendettement des ménages comprenaient des impayés d'énergie (39,6 %). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale de 36 %. Le montant médian d'endettement est de 1 115 €. Il est plus élevé que la moyenne française, qui est de 1 029 €.

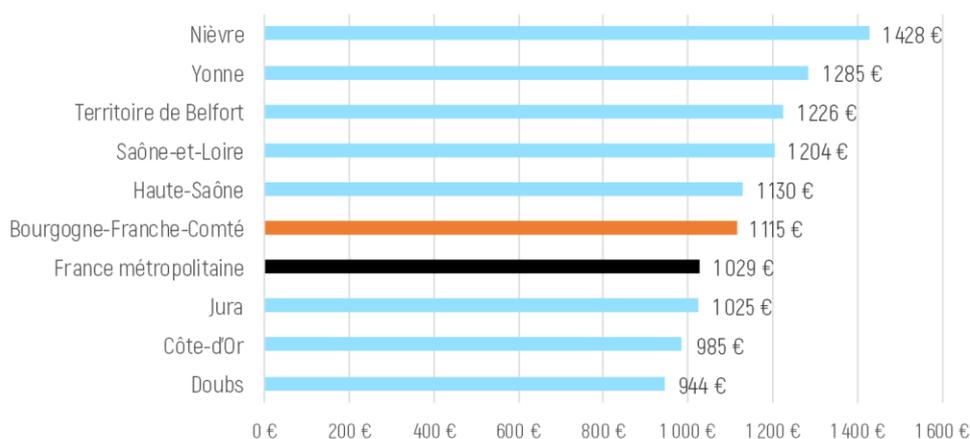
2023	Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie	Nombre de dettes	Part des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes (en %)	Endettement médian	Part des dossiers avec impayés d'énergie parmi l'ensemble des dossiers de surendettement (en %)
Côte-d'Or	302	451	1,1	985 €	34,8
Doubs	284	404	1,0	944 €	34,4
Jura	169	276	1,4	1 025 €	37,9
Nièvre	227	359	2,1	1 428 €	46,2
Haute-Saône	159	282	1,7	1 130 €	42,8
Saône-et-Loire	446	670	2,1	1 204 €	43,9
Yonne	267	403	1,5	1 285 €	38,6
Territoire de Belfort	127	204	2,2	1 226 €	44,3
Bourgogne-Franche-Comté	1 980	3 049	1,5	1 115 €	39,6
France métropolitaine	36 748	53 148	1,3	1 029 €	36,0

source : Banque de France - Enquête typologique 2023



Évolution de l'endettement médian pour impayés d'énergie en Bourgogne-Franche-Comté

L'endettement médian des ménages liés aux dépenses d'énergie a augmenté de près d'un tiers depuis 2019.

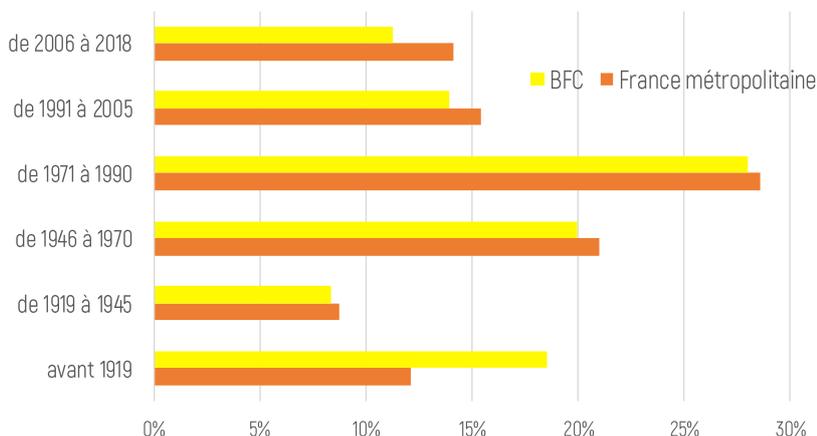


Endettement médian pour impayés d'énergie par département en 2023

En 2023, le montant médian d'endettement est le plus élevé dans la Nièvre (1 428 €).

Des logements anciens à rénover

La Bourgogne-Franche-Comté est la région française avec le parc de résidences principales le plus ancien de France : 47 % des résidences principales ont été construites avant 1971 (contre 42 % en moyenne en France) et 19 % datent d'avant 1919 (contre 12 % en moyenne en France). Pour mémoire, la première réglementation thermique portant sur les logements neufs a été mise en application en 1975. Le renouvellement du parc de logement est limité par un faible besoin en logements sous l'effet d'une évolution démographique peu dynamique.

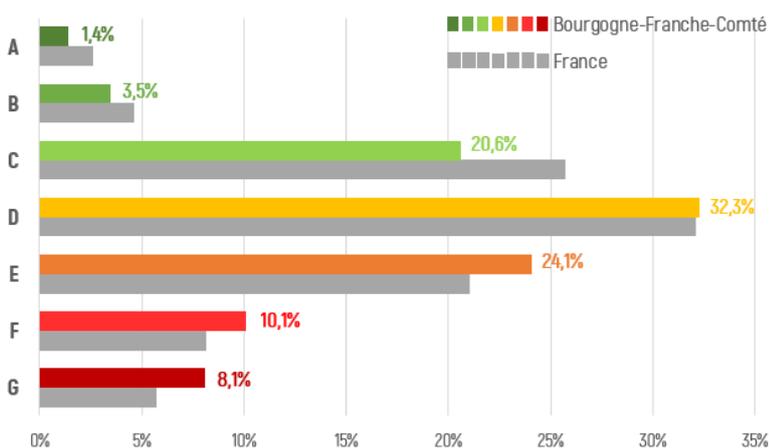


Répartition des résidences principales construites avant 2019 selon leur époque d'achèvement

source : INSEE, RP 2021 exploitation principale

La Bourgogne-Franche-Comté présente une part de logements énergivores supérieure à la moyenne nationale, même si celle-ci est en diminution ces dernières années.

Au 1er janvier 2024, près d'une résidence principale sur cinq (18,2%) présente une étiquette énergétique F ou G, soit 239 000 ménages. La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la seconde région française (derrière l'Île de France) de par sa proportion élevée de passoires énergétiques. En prenant en compte la classe E, ce sont 42,2% des résidences principales potentiellement touchées par des restrictions de location à compter de 2034. Les logements vacants et les résidences secondaires sont encore plus concernées. A l'opposé, les étiquettes A et B concernent 4,9 % des logements dans la région, contre 7,2 % en Métropole.



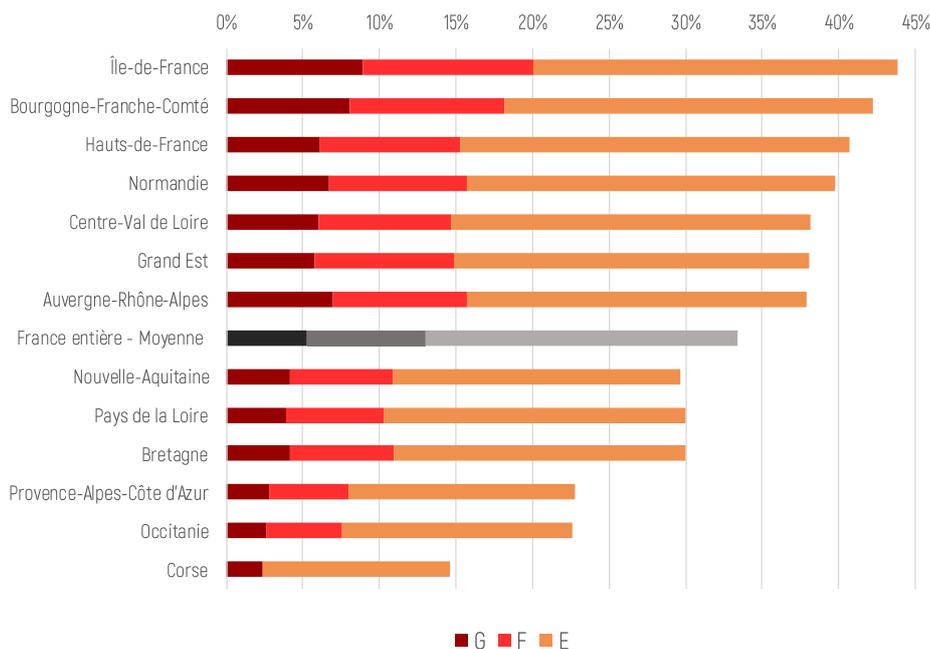
Répartition des résidences principales par classe de performance énergétique au 1er janvier 2024

Sources : Fidéli 2022 ; Ademe, base des DPE octobre 2023-mars 2024. Calculs SDES

DEFINITION

Passoires énergétiques = logements classés F ou G

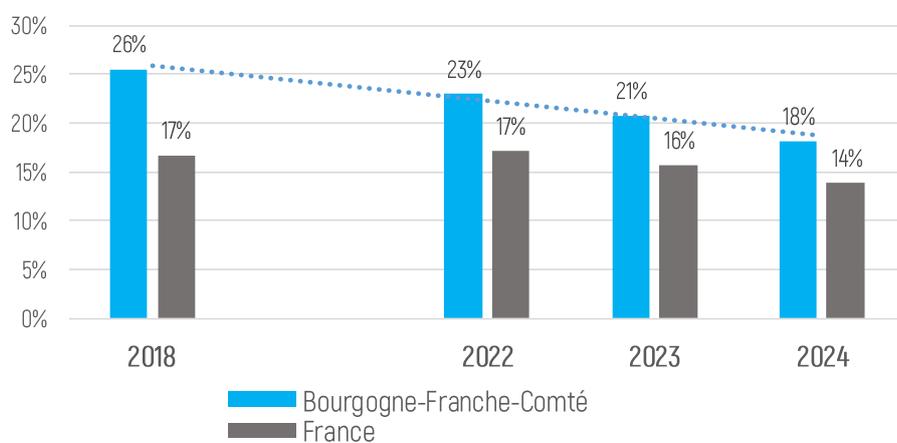
Les lois Énergie et Climat de 2019 et Climat et Résilience de 2021 ont introduit une exigence minimale de performance énergétique pour la location des logements. Sont ainsi interdits à la mise en location, en 2025, les logements de classe G, en 2028 les logements classés F, puis en 2034 ceux classés E.



Répartition des résidences principales par classe de performance énergétique selon les régions au 1^{er} janvier 2024

Sources : Fidéli 2022 ; Ademe, base des DPE octobre 2023-mars 2024. Calculs SDES

La part des passoires énergétiques a régulièrement diminué en Bourgogne-Franche-Comté entre 2018 et 2024, passant de 25,5% à 18,2%, soit 68 000 logements en moins. Elle a diminué plus rapidement qu'au niveau national.



Evolution de la part des passoires énergétiques dans les résidences principales

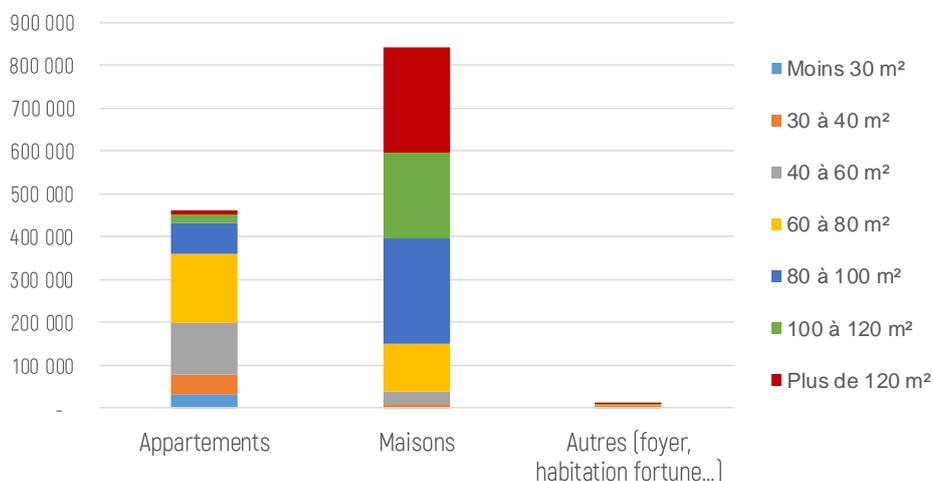
Sources : Fidéli ; Ademe, base des DPE. Calculs SDES

Des maisons individuelles de grande superficie

64 % des résidences principales de Bourgogne-Franche-Comté sont des maisons individuelles (contre 56 % en moyenne en France). 53% d'entre elles sont des maisons de plus de 80 m², 19 % sont des maisons dépassant 120 m².

Nombre de résidences principales selon leur type et leur surface (2021)

source : INSEE, RP 2021



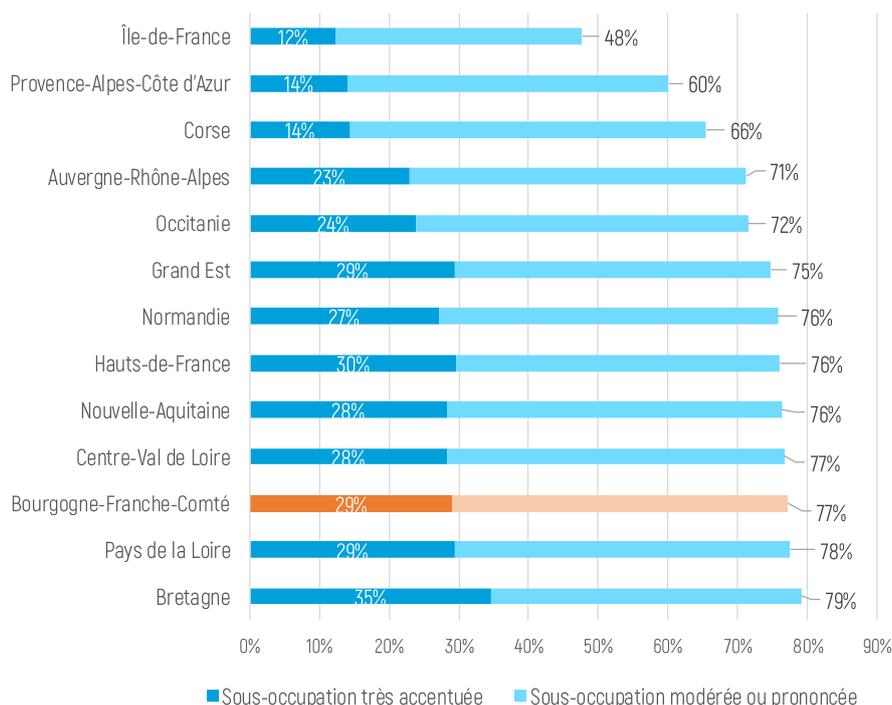
Des logements souvent sous-occupés

La sous-occupation des logements est élevée en Bourgogne-Franche-Comté, avec 77% des résidences principales concernées en 2020. Ce taux atteint 84% en Haute-Saône. Parmi ces logements, certains sont en sous-occupation très accentuée, c'est-à-dire qu'ils comptent au moins trois pièces de plus que la norme. Cela concerne 29% des résidences principales à l'échelle régionale en 2020.

La Bourgogne-Franche-Comté se classe à la 3^{ème} place des régions françaises pour son taux de sous-occupation. Ce constat est à mettre en lien avec le vieillissement de sa population. Avec le départ des enfants du domicile familial, voire le décès du conjoint, les personnes retraitées installées dans un logement de grande taille en périphérie des villes ont souvent tendance à le conserver par la suite.

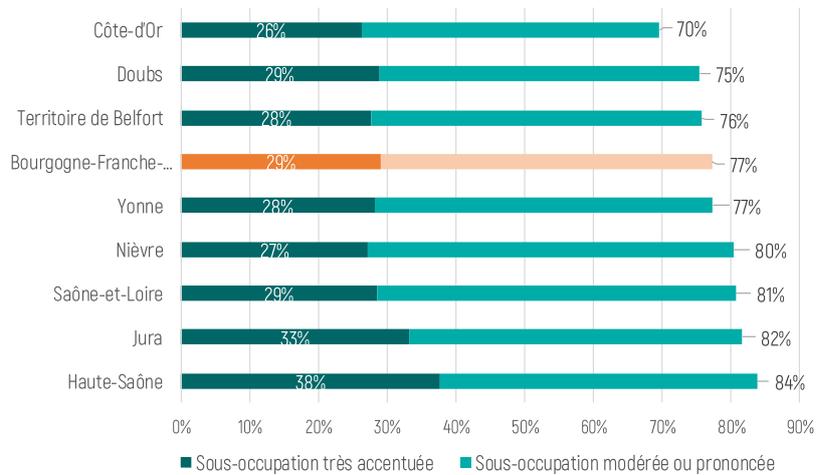
Part des résidences principales sous-occupées par région en 2020 (en %)

source : ANCT 2023



Part des résidences principales sous-occupées par département en 2020 (en %)

source : ANCT 2023



DEFINITION

Un logement est sous-occupé s'il comporte plus de pièces que le nombre de pièces théoriquement nécessaire au ménage qui l'occupe (norme). La sous-occupation peut être **modérée** (une pièce de plus que la norme), **prononcée** (deux pièces de plus) ou **très accentuée** (au moins trois pièces de plus). Le nombre de pièces théoriquement nécessaire (norme) est calculé ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage ;
- pour les moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes si elles ont le même sexe ou moins de 7 ans, sinon une pièce par personne.

La cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces du logement que si elle mesure plus de 12 m².

Une évolution du parc de logements qui limite la précarité énergétique

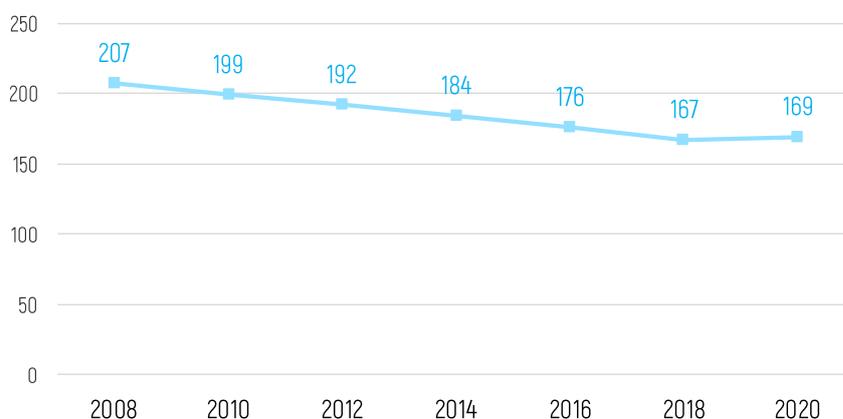
Une performance énergétique des logements qui s'améliore

Corrigée des variations du climat, la consommation énergétique moyenne par mètre carré des résidences principales tend à diminuer, traduisant les efforts de rénovation énergétique des bâtiments, le recours à des équipements plus performants et les effets de la réglementation énergétique dans la construction neuve. Elle est ainsi passée de 207 kWh_{EF} par mètre carré chauffé en 2008 à 169 kWh_{EF} en 2020, soit une baisse de 18,4 % en 12 ans.

On observe toutefois une légère hausse en 2020, année de la crise sanitaire. Ceci s'explique par une présence plus élevée des habitants à leur domicile pendant les périodes de confinement et d'usages numériques plus importants, notamment avec le télétravail.

Consommation moyenne d'énergie par mètre carré dans le logement en kWh_{EF} à climat corrigé

sources : CEREN, ENEDIS, GRDF, SICAE Est, SIEL
Fourpéret Atmo BFC – SDES – INSEE RP –
DREAL (base SITADEL)



DEFINITIONS

Consommation d'énergie finale

La consommation par m² est exprimée en énergie finale, et non pas en énergie primaire. Elle prend en compte les consommations d'énergie par combustion ou sous forme d'électricité réalisées par l'utilisateur final dans le logement, mais ne prend pas en compte les quantités consommées pour produire l'énergie par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : une centrale thermique).

Correction climatique

La consommation d'énergie de chauffage dépend de la température extérieure. Pour analyser ses évolutions annuelles, on peut neutraliser ce facteur en effectuant une correction des variations climatiques d'une année sur l'autre. Cette correction suit la méthodologie du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) au ministère de la Transition écologique qui est fondée sur la notion de « degrés-jours unifiés », c'est-à-dire l'écart journalier entre la température observée et 17 °C.

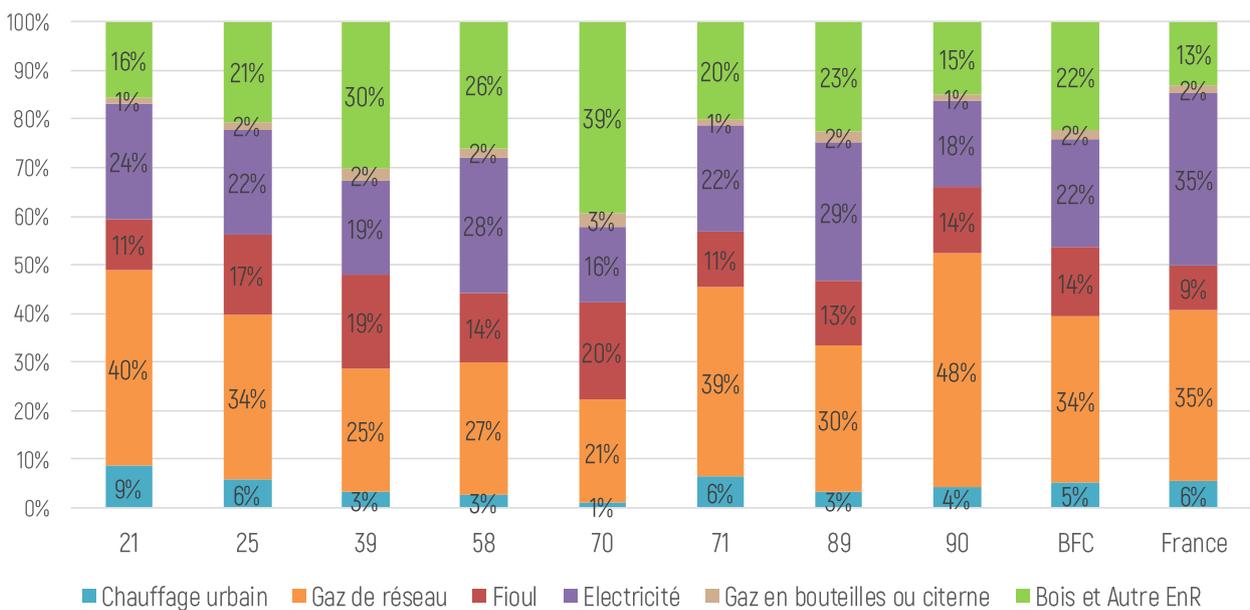
(www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sources-et-methodes).



Des systèmes de chauffage qui évoluent vers les énergies renouvelables

Contrairement au niveau national où le gaz et l'électricité sont les deux premières énergies de chauffage, les énergies renouvelables arrivent en seconde position en Bourgogne-Franche-Comté, au même niveau que l'électricité avec 22 % de résidences principales utilisatrices. L'usage plus développé des énergies renouvelables, notamment du bois, contribue à faire diminuer la facture d'énergie du logement dans la mesure où ces énergies sont moins onéreuses. La pratique de l'affouage est notamment très présente en Bourgogne-Franche-Comté et permet aux habitants de profiter du bois des forêts de leur commune à un prix avantageux.

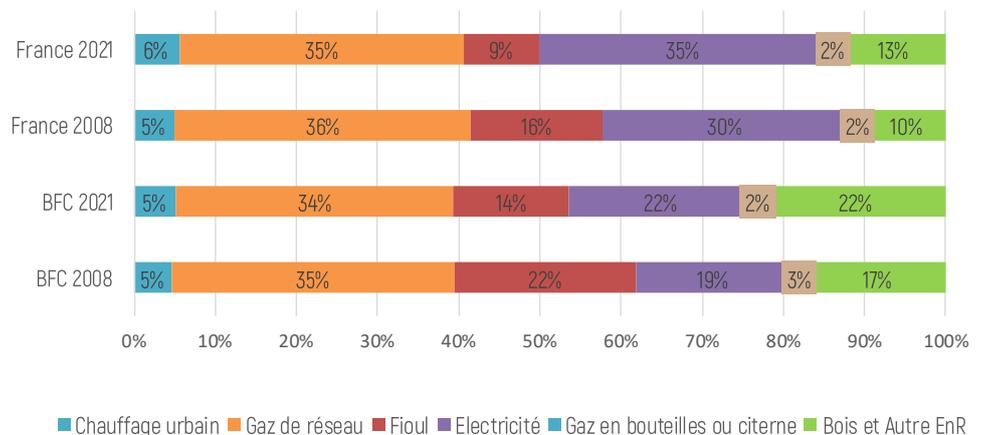
Répartition du parc de résidences principales en 2021 selon le combustible principal de chauffage



source : INSEE, RP 2021 Exploitation principale

Entre 2008 et 2021, la Bourgogne-Franche-Comté suit la même tendance que la France, avec la part du fioul qui diminue largement, passant de 22 % à 14 %, au profit de celles du bois et des énergies renouvelables (+ 5 points) et de l'électricité (+ 3 points).

Évolution de la répartition du parc de résidences principales selon le combustible principal de chauffage entre 2008 et 2021



source : INSEE, RP 2021 Exploitation principale

Dans la construction neuve des maisons individuelles, les pompes à chaleur, seules ou combinées avec des énergies renouvelables, sont devenues le principal mode de chauffage installé depuis 2022. Elles sont choisies dans 7 cas sur 10, alors que les chauffages au gaz sont rarement choisis. Ceci s'explique à la fois par la hausse des prix des énergies fossiles mais aussi par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la nouvelle réglementation environnementale RE 2020 qui fixe un plafond annuel d'émissions de gaz à effet de serre pour une maison individuelle à 4 kg CO₂/m², incompatible avec un système de chauffage basé uniquement sur le gaz.

Part des ménages ayant choisi en 2023 comme mode de chauffage...

Région	Une pompe à chaleur (seule ou combinée avec ces énergies renouvelables)	Le « tout électrique »
Pays de la Loire	73%	8%
Grand-Est	70%	9%
Bourgogne-Franche-Comté	69%	9%
Auvergne-Rhône-Alpes	68%	8%
Bretagne	67%	7%
Normandie	66%	8%
Centre-Val de Loire	63%	12%
Hauts-De-France	60%	10%
Nouvelle-Aquitaine	59%	16%
Île-de-France	57%	17%
Occitanie	44%	28%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44%	27%
Corse	30%	27%

Source : SDES / EPTB 2023

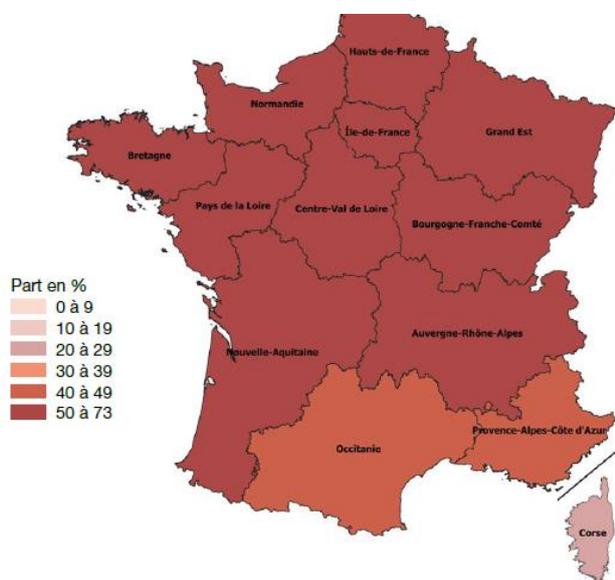
En 2023, les pompes à chaleur sont retenues dans 69% des projets de construction de maisons individuelles en Bourgogne-Franche-Comté (contre 58 % en moyenne en France), ce qui classe la région au 3^{ème} rang au niveau national.

Les pompes à chaleur installées peuvent être aérothermiques ou géothermiques (*voir définitions*). A l'échelle nationale ce sont majoritairement des PAC aérothermiques (dans 85% des cas).

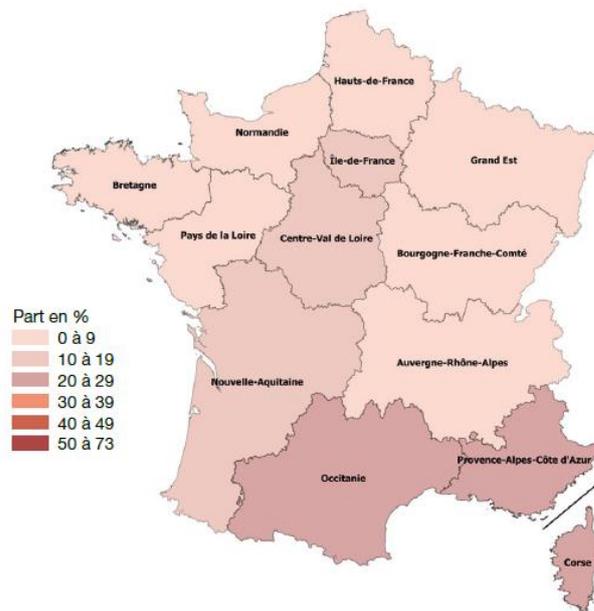
DEFINITIONS

Les pompes à chaleur produisent de la chaleur en puisant des calories dans le sol ou les eaux souterraines (pompes à chaleur géothermiques), ou dans l'air (pompes à chaleur aérothermiques). Elles utilisent dans tous les cas de l'électricité pour fonctionner. Elles apparaissent donc comme une solution pour décarboner la consommation d'énergie. Toutefois, si l'électricité utilisée est produite à partir d'énergies fossiles, les pompes à chaleur ne peuvent être considérées comme une énergie entièrement renouvelable. Les pompes à chaleur géothermiques nécessitent moins d'électricité que les pompes à chaleur aérothermiques, ce qui réduit leur impact environnemental.

Part des ménages ayant choisi en 2023 comme moyen de chauffage une pompe à chaleur seule ou combinée avec des énergies renouvelables



Part des ménages ayant choisi en 2023 comme moyen de chauffage le « tout électrique »



Part en % 0 à 9 10 à 19 20 à 29 30 à 39 40 à 49 50 à 73

Champ : France entière, permis délivrés en 2023 pour la construction d'une maison individuelle sur un terrain qu'il soit acheté ou non. Les données des DROM ne sont pas diffusables par territoire. Source : SDES, EPTB 2023

MÉTHODOLOGIE

Les données présentées sont issues de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB). Le champ de cette enquête est constitué des permis délivrés dans l'année N à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus, c'est-à-dire hors permis d'aménager en lotissement. Les unités interrogées sont les particuliers qui ont reçu l'autorisation de construire une maison individuelle sur ce type de terrain (suite à une demande de permis de construire). Seuls les permis déposés dans l'année en vue de la construction d'une maison individuelle pure sont pris en compte.

Les modalités de réponses proposées dans l'enquête pour le mode de chauffage sont les suivantes, le répondant pouvant en choisir deux :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> électricité | <input type="checkbox"/> aérothermie
(PAC air/air ou air/eau) | <input type="checkbox"/> bois en chauffage
d'appoint |
| <input type="checkbox"/> gaz | <input type="checkbox"/> bois en chauffage
principal | <input type="checkbox"/> autres |
| <input type="checkbox"/> géothermie
(PAC sol/sol, sol/eau ou
eau/eau) | | <input type="checkbox"/> aucun |

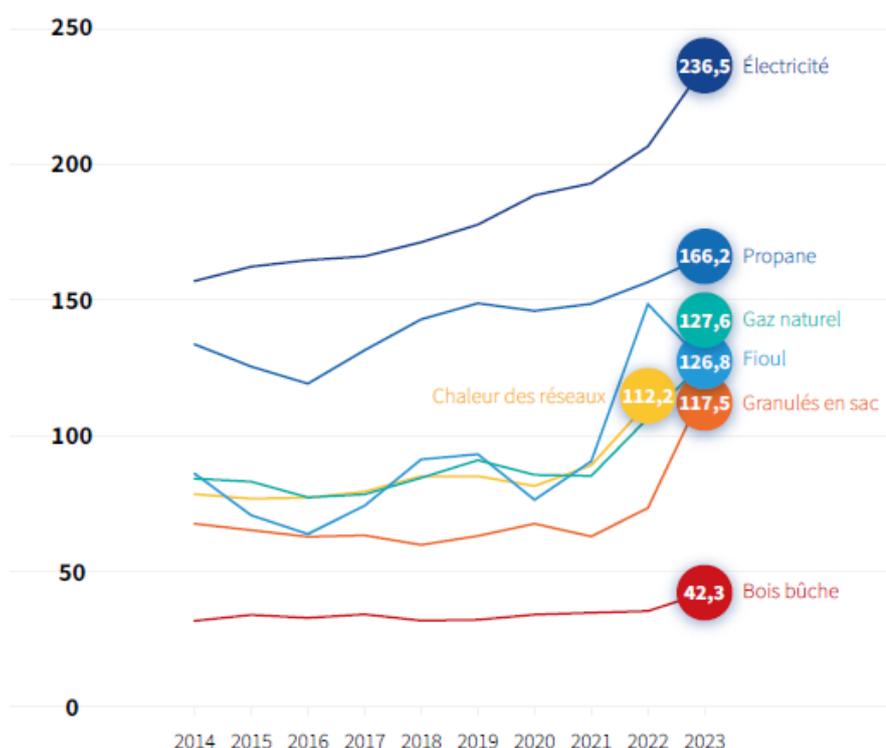
Il est également demandé si le projet intègre des sources d'énergies renouvelables : éolien, panneaux ou tuiles solaires ou autres.

Mais des prix de l'énergie qui augmentent rapidement

La reprise économique après la pandémie suivie des tensions liées à la guerre en Ukraine ont fait augmenter le prix des énergies en 2022. Cette tendance s'est poursuivie en 2023. Le gaz a vu son prix augmenter de 20 % en 2023 après une hausse de 25 % en 2022. Le prix de l'électricité a augmenté de 7 % en 2022 puis de 14 % en 2023. Celui du fioul a connu une forte hausse en 2022 (+64 %) puis a diminué de 15 % en 2023 ; il reste cependant à un niveau supérieur à 2021. Même le bois bûche, dont le prix était relativement stable, connaît une hausse de 19% en 2023.

La mise en place par le Gouvernement du bouclier tarifaire en novembre 2021 a toutefois permis de contenir la hausse des prix du gaz et de l'électricité pour les ménages. Pour le gaz, un gel des tarifs réglementés de vente du gaz naturel à leur niveau d'octobre 2021 a été appliqué du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2022 puis une limitation de la hausse à 15 % en moyenne pour l'année 2023. Pour l'électricité, les tarifs réglementés ont augmenté seulement de 4 % en février 2022, puis de 15 % en 2023.

L'augmentation du prix des énergies reste cependant beaucoup plus rapide que celle du Revenu de Solidarité Active (RSA), malgré une revalorisation de 5,9% en 2023.



Prix des énergies pour la consommation finale des clients résidentiels (€ TTC courant / MWh)

sources : ONPE d'après calculs SDES : Électricité(1) | Gaz (MWh PCI*) (1) | Fioul (MWh PCI*) : DGEC*. Livraison de 2 000 à 5 000 litres | Propane (MWh PCI*) : SDES*. Citerne | Chaleur : à partir de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid (hors industrie). Comprend abonnement et consommation | Bois-bûche (MWh PCI*) : (2) Prix au 1^{er} trim. bûche 50 cm (hum. < 20 %), hors livraison | Granulés en sacs (MWh PCI*) : (2) Prix au 1^{er} trim. palette départ fournisseur.

(1) Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité pour les clients résidentiels (tarifs de marché et tarifs réglementés inclus ; le prix comprend abonnement et consommation) Ministère de la transition écologique | (2)

Des dispositifs d'aides pour la rénovation énergétique qui se déploient

Il existe des aides pour permettre aux ménages en difficulté de régler leurs factures de chauffage (chèque Energie, Fonds Social Logement, aides des CCAS ou d'associations caritatives...). Mais l'enjeu est davantage de permettre la rénovation des logements. Le dispositif MaPrimeRénov' mis en place depuis le 1er janvier 2020 propose une aide pour cela qui varie en fonction des revenus du ménage. Depuis son lancement, son déploiement a été conséquent en Bourgogne-Franche-Comté, comme en France, même s'il a pu être freiné par des changements dans les règles d'application. Les travaux réalisés par les ménages les plus modestes sont cependant souvent des travaux de moindre ampleur, la question du reste à charge et de l'accompagnement de ces ménages restant problématique.

MaPrimeRénov' (MPR)

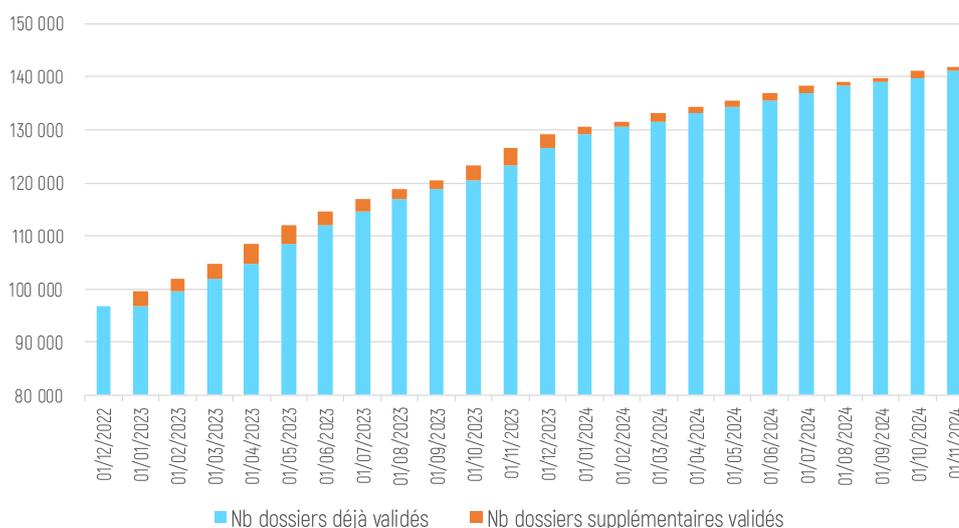


Depuis le 1er janvier 2020, le dispositif MaPrimeRénov' de l'ANAH est devenu la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique. Il succède au crédit d'impôt à la transition énergétique (partiellement en 2020, totalement en 2021), ainsi qu'à l'aide de l'Anah « Habiter mieux ». MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires, qu'ils habitent leur logement ou le mettent en location, ainsi qu'aux copropriétaires. Son montant varie en fonction des revenus du ménage demandeur et du projet de travaux. MaPrimeRénov' présente en effet trois parcours possibles : une rénovation par geste (pour un seul geste de travaux), une rénovation d'ampleur et son parcours accompagné, une rénovation en copropriété.

Au 01/11/2024, ce sont près de 142 000 dossiers MaPrimeRénov' qui ont été validés en Bourgogne-Franche-Comté. On note toutefois un ralentissement du rythme en 2024 avec une baisse de 58% entre 2023 et 2024 (pour la période entre le 1er janvier et le 1er novembre). Cette baisse est observée dans l'ensemble de la France. Elle s'explique principalement par les changements réglementaires décidés par le gouvernement début 2024 avec une priorité donnée aux rénovations globales. Ces dernières sont plus efficaces mais aussi plus coûteuses et complexes à mettre en œuvre, ce qui a conduit à une baisse des demandes. En mai 2024, le gouvernement a réintroduit les aides pour les mono-gestes, mais cela n'a pas permis de retrouver le même rythme.

Nombre de dossiers MaPrimeRénov' validés en Bourgogne-Franche-Comté (en cumul tous types de dossiers)

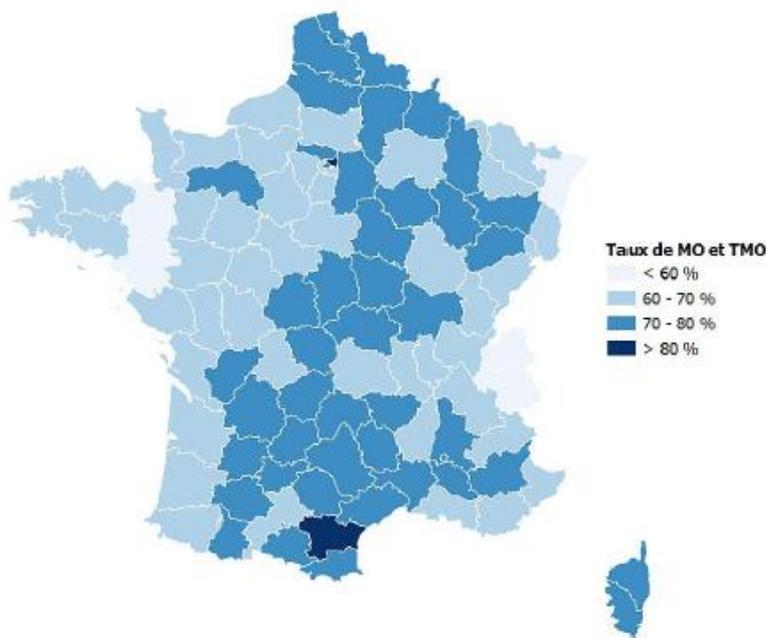
source : data.gouv.fr



Le bilan réalisé par l'ANAH pour l'année 2022 montre qu'à l'échelle nationale 69% des dossiers MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Sérénité concernaient des ménages modestes et très modestes. C'est le cas également en Bourgogne-Franche-Comté où cette part varie selon les départements entre 60 % et 80 %.

Part des ménages modestes (MO) et très modestes (TMO) par département dans les dossiers MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Sérénité

source : ANAH, Rapport d'étude « Territorialisation de MaPrimeRénov' - Bilan 2022 », Mars 2023



Cependant, l'étude montre que les travaux réalisés le plus souvent par ces ménages modestes et très modestes portent sur le remplacement de l'appareil de chauffage, alors que les ménages avec un revenu supérieur réalisent des travaux d'isolation. Or, les ménages les plus modestes n'ont pas les moyens de régler des factures de chauffage élevées et devraient pouvoir privilégier une rénovation efficace de l'enveloppe du bâtiment.

Propriétaires occupants (590 534 dossiers)

	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieurs
1	Poêle à granulés	Pompe à chaleur air/eau	Pompe à chaleur air/eau	Isolation des murs par l'extérieur
2	Pompe à chaleur air/eau	Poêle à granulés	Poêle à granulés	Isolation de la toiture en pente – plafond de combles
3	Chauffe-eau solaire individuel	Poêle à bûches	Poêle à bûches	Isolation des murs par l'intérieur

Top 3 des gestes MaPrimeRénov' réalisés par les ménages selon leurs revenus (bilan national 2022)

source : ANAH, Rapport d'étude « Territorialisation de MaPrimeRénov' - Bilan 2022 », Mars 2023

Les autres dispositifs d'aides

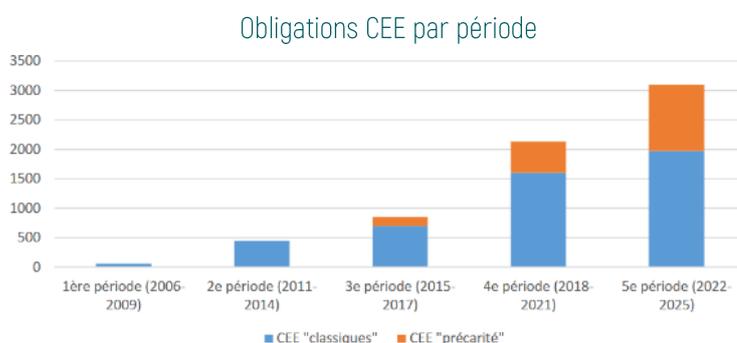
Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Dans certains cas, le dispositif MaPrimeRénov' peut également être complété par **des certificats d'économie d'énergie (CEE)**. Le dispositif des certificats d'économies d'énergie oblige les fournisseurs d'énergie à promouvoir des actions efficaces d'économies d'énergie auprès des consommateurs. S'ils ne respectent pas leurs obligations, l'État leur impose de fortes pénalités financières. C'est pourquoi des fournisseurs de gaz et d'électricité proposent des aides pour la rénovation du bâti. Des objectifs d'économies d'énergie sont fixés par période triennale.

En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a défini une obligation additionnelle au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) en place visant à s'assurer de la réalisation d'opérations de performance énergétique dans les foyers en situation de précarité énergétique. Ces opérations donnent lieu à l'apparition de CEE dits « précarité ».

Evolution du niveau d'obligation au cours des périodes successives

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, « 5ème période des CEE 2022-2025, Rapport annuel Année 2023 »

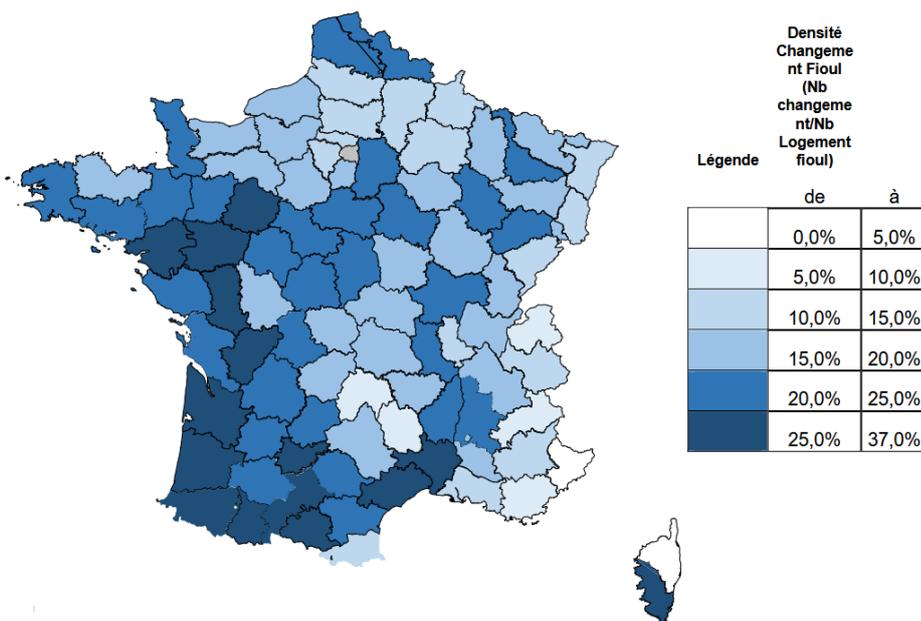


L'Etat a décidé de bonifier certaines aides en mettant en place « les Coups de pouce énergie » pour certains types de travaux (remplacement installation de chauffage, rénovation performante) pour lesquels les aides CEE versées sont plus importantes. Ces primes « coups de pouce » sont accessibles à tous les ménages mais leur montant peut varier en fonction des types de travaux et des revenus du ménage.

La prime « Coup de pouce chauffage » est une aide pour financer le remplacement d'une chaudière aux énergies fossiles (charbon, fioul, gaz) par un système de chauffage performant et moins polluant. Le remplacement des chaudières au fioul, très couramment installées en milieu rural chez les ménages les plus précaires, est un réel enjeu.

Densité du changement de chauffage au fioul de 2019 à 2023 (Nombre de changement /Nb Logement fioul)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, « 5ème période des CEE 2022-2025, Rapport annuel Année 2023 »



Le programme SLIME



Le programme Slime vise à massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Il est porté par le réseau CLER depuis 2013 et financé par les CEE.

La méthodologie d'intervention, basée sur le principe de « l'aller-vers » les ménages, est conçue à l'échelle nationale et ensuite déployée localement dans des dispositifs pilotés par les collectivités territoriales. La mise en place de la méthodologie Slime par une collectivité est cofinancée par le mécanisme des CEE.

Plus de 80 collectivités ont déployé un Slime sur leur territoire (dont une vingtaine de Conseils départementaux et une Région) et ont touchés plus de 80 000 ménages en précarité énergétique. **En Bourgogne-Franche-Comté, le Syndicat intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), le Département de la Côte-d'Or et la Ville de Besançon pilotent un dispositif Slime.**

En France, plus de 80 000 ménages en précarité énergétique ont ainsi bénéficié du programme Slime : **63% d'entre eux déclarent mieux comprendre les aides auxquelles ils ont droit, et près de la moitié des ménages (46%) réalisent des travaux** à la suite du diagnostic (isolation, changement de fenêtres, chaudière...).

EN SAVOIR PLUS SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES



L'ONPE fait une présentation sous forme de fiches de l'ensemble des dispositifs sur [son site](#) et réalise un suivi des principaux dans son tableau de bord annuel de la précarité énergétique.

L'ANAH a publié sur son site le [Guide des aides financières pour 2025](#).



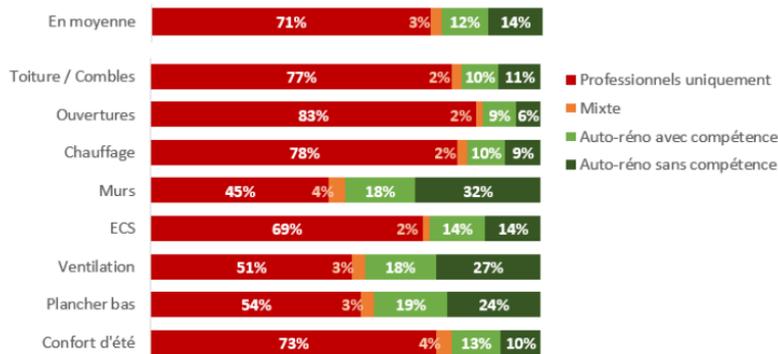
Zoom sur l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA)

Malgré les aides existantes pour la rénovation énergétique, le reste à charge peut rester un frein pour les ménages les plus modestes. L'auto-réhabilitation accompagnée peut alors constituer une solution pour permettre le passage à l'acte de rénovation. Le Plan national de la rénovation énergétique

Mode de réalisation des travaux terminés en 2019 en France

Source : Enquête TREMI 2020, exploitation ADEME

Graphique 15 : mode de réalisation des travaux terminés en 2019



Note : la somme des pourcentages peut différer légèrement de 100 % en raison des arrondis.
Champ : France métropolitaine, ménages en maisons individuelles ayant terminé des travaux en 2019.

L'auto-rénovation est de fait déjà très présente dans les actes de rénovation. Selon l'enquête TREMI 2020, 29% des gestes de rénovations sont réalisés avec une implication directe des particuliers :

- 14% en auto-rénovation sans compétence particulière
- 12% en auto-rénovation avec compétence travaux
- 3% en mixant intervention du particulier et des professionnels

Expérimentée par l'ANAH dès 2015 à destination des ménages précaires, l'auto-rénovation accompagnée se définit comme une « démarche conjointe et librement consentie entre l'occupant (ou bailleur) d'un logement et un accompagnateur, dans laquelle l'occupant engage des travaux qu'il a défini avec l'assistance de l'accompagnateur et dont il réalise lui-même une partie. L'occupant passe commande à des professionnels du bâtiment pour la partie de travaux qu'il ne réalise pas ». L'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) fait partie aujourd'hui des axes proposés par le Plan national de rénovation énergétique des bâtiments et est pratiquée par près de 600 opérateurs en France.

L'ARA constitue ainsi une solution pour faire se réaliser des chantiers de rénovation qui ne se feraient pas sans cela et pour sécuriser et améliorer la qualité de réalisation de ces chantiers par l'accompagnement d'un professionnel du Bâtiment.



L'ADEME a lancé en 2024 un [Appel à expérimenter Coop'Réno](#) pour soutenir des projets qui vise à lever des freins au déploiement de l'ARA. Un projet a été retenu dans le Jura. Porté par l'AJENA, le projet de la Fruitière Constructive vise à créer un écosystème coopératif d'acteurs dans le Jura et à l'essaimer en Bourgogne-Franche-Comté pour développer l'auto-rénovation accompagnée en valorisant les ressources locales du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

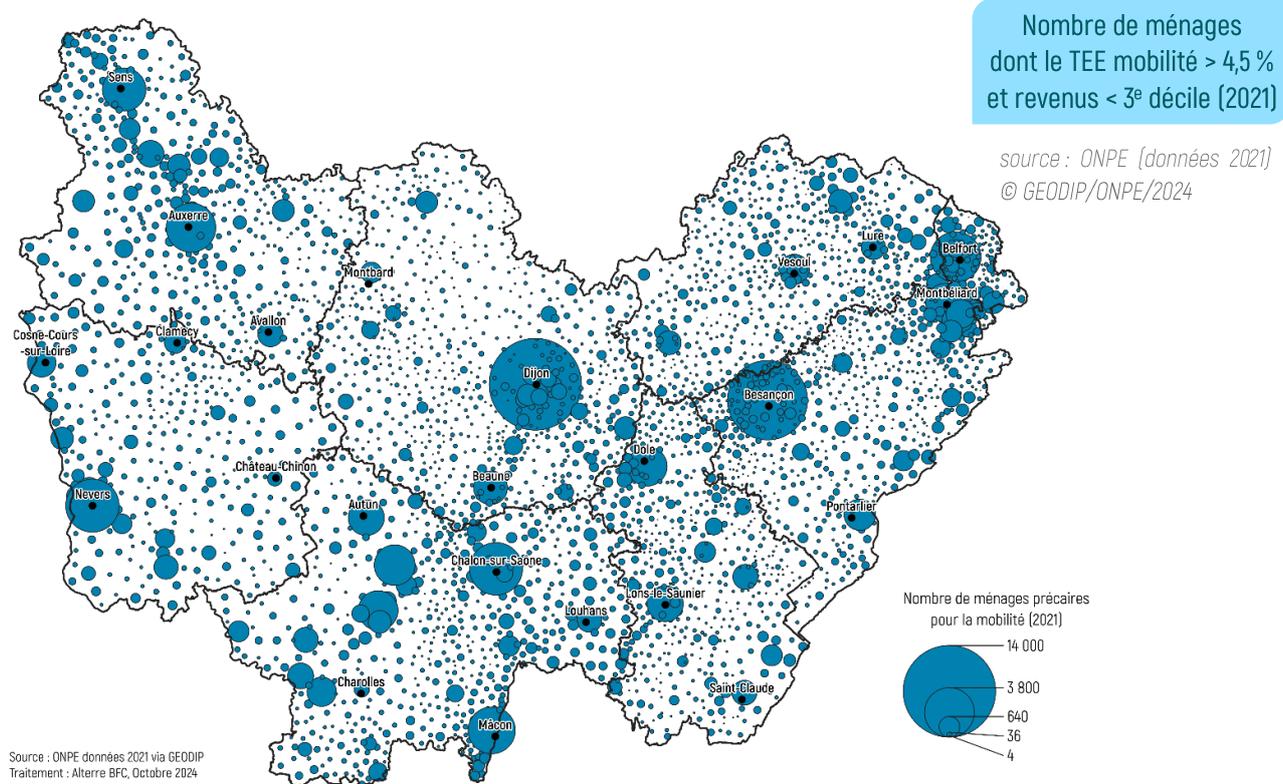


Un groupe de travail a été mené durant l'année 2024 dans le cadre de l'ORECA avec une quarantaine de structures de Bourgogne-Franche-Comté intéressées par le sujet. Les productions de ce groupe sont disponibles sur [le site de l'ORECA](#).

La précarité énergétique pour les déplacements

200 000 ménages précaires

En 2021, de l'ordre de 200 000 ménages sont concernés par la précarité énergétique pour leurs déplacements quotidiens en voiture. Il s'agit des ménages dont le revenu disponible se situe dans la tranche des 30 % des revenus les plus faibles et pour lesquels les dépenses de carburant pèsent plus de 4,5 % dans ce revenu, autrement dit des ménages qui présentent un taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à 4,5 % pour la mobilité.

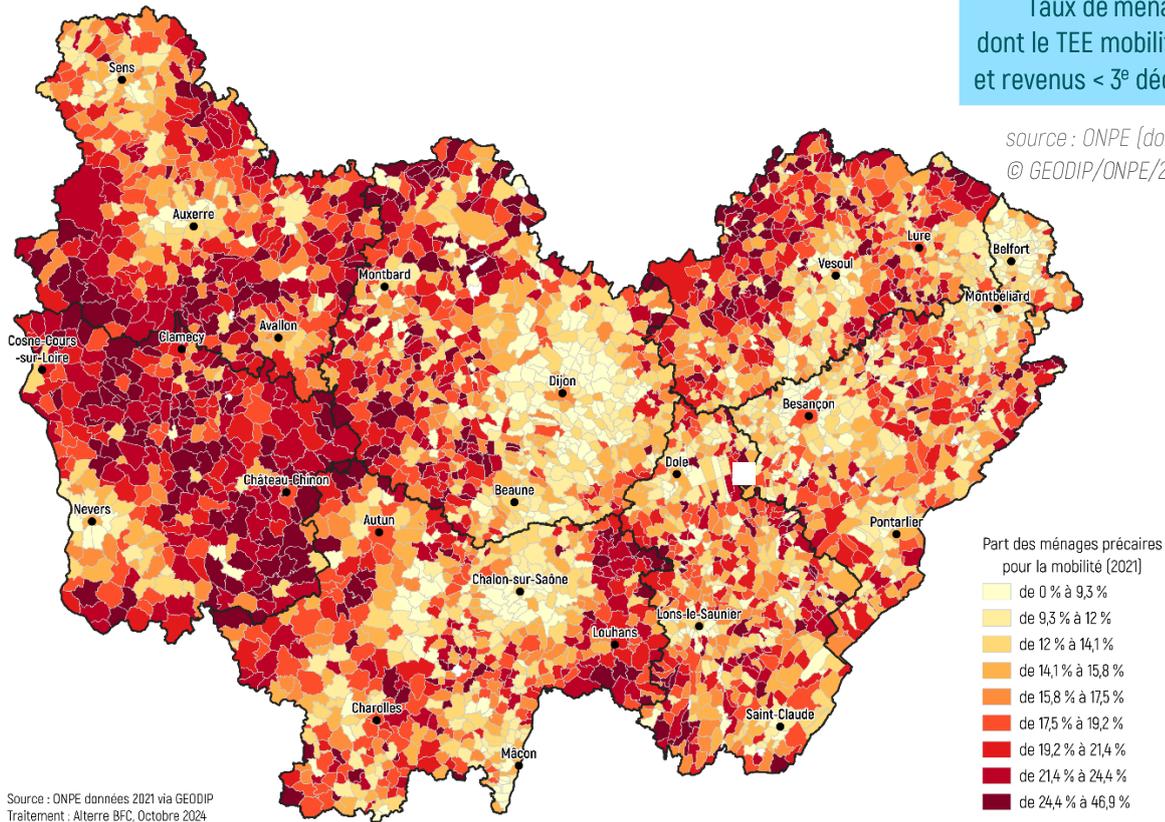


Premières concernées : les zones périurbaines éloignées et rurales isolées

En nombre, ces ménages sont plus présents dans les pôles urbains densément peuplés. Mais en proportion, ce sont les territoires périurbains éloignés autour des grands pôles urbains, mais aussi les territoires ruraux, qui sont les plus touchés, notamment l'ouest de la région, le nord de la Haute-Saône, l'est de la Saône-et-Loire. Les pôles urbains sont davantage préservés par une offre de transport en commun qui limite l'usage de la voiture et contribue à la baisse de la précarité énergétique.

Taux de ménages
dont le TEE mobilité > 4,5 %
et revenus < 3^e décile (2021)

source : ONPE (données 2021)
© GEODIP/ONPE/2024



MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ici proviennent de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) et portent sur l'année 2021.

Ces résultats se basent sur une modélisation de la dépense de carburant pour chaque logement-ménage ayant au moins une voiture. Celle-ci se base sur les données suivantes :

- Le profil d'activité de chaque occupant du logement (actif en emploi, étudiant, retraité...) ainsi que son mode de transport principal. Source : INSEE, RP - Fichier détail Individu
- La construction d'un distancier pour évaluer les distances routières entre les communes indiquées pour les lieux de résidence et de travail
- L'estimation des déplacements non professionnels (déplacements « courte distance » de moins de 80 km) – source : Enquête Mobilité des Personnes 2019
- Le coût moyen des dépenses en carburant en fonction du parc de véhicules – Source : étude ADETEC 2022 et Enquête Mobilité des Personnes 2019

Le **taux d'effort énergétique (TEE) des ménages pour les déplacements** se calcule ensuite comme le rapport entre ces dépenses énergétiques pour les déplacements en voiture et le revenu disponible du ménage (revenus imposables – impôts sur le revenu + prestations sociales). Le ménage est considéré comme vulnérable pour le logement lorsque ce rapport est supérieur à 4,5 %, seuil fixé par convention au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population française.

La **proportion de ménages précaires** est estimée en ciblant les 30 % des ménages les plus modestes, c'est-à-dire en restreignant aux ménages dont le revenu est inférieur au 3^e décile dans la distribution du revenu disponible par unité de consommation (ce critère permet de pondérer le revenu en fonction de la composition du ménage).

Comparaison avec les données 2018

L'ONPE publie également une estimation de la précarité énergétique pour les déplacements en voiture pour l'année 2018. La comparaison avec les données 2021 fait apparaître **une baisse du nombre de ménages exposés en Bourgogne-Franche-Comté de l'ordre de 23 000 ménages**, soit une diminution de 10%. Ce résultat doit cependant être analysé avec précaution.

Plusieurs points de vigilance sont à retenir :

- 1- **Des écarts méthodologiques peuvent exister du fait :**
 - De sources de données différentes pour les revenus recalés sur les revenus réels et non extrapolés par application d'un coefficient unique (inflation 2013-2018),
 - D'options de modélisation différentes, notamment pour l'ajustement des déplacements non professionnels...

- 2- **L'année 2021 demeure une année atypique :**

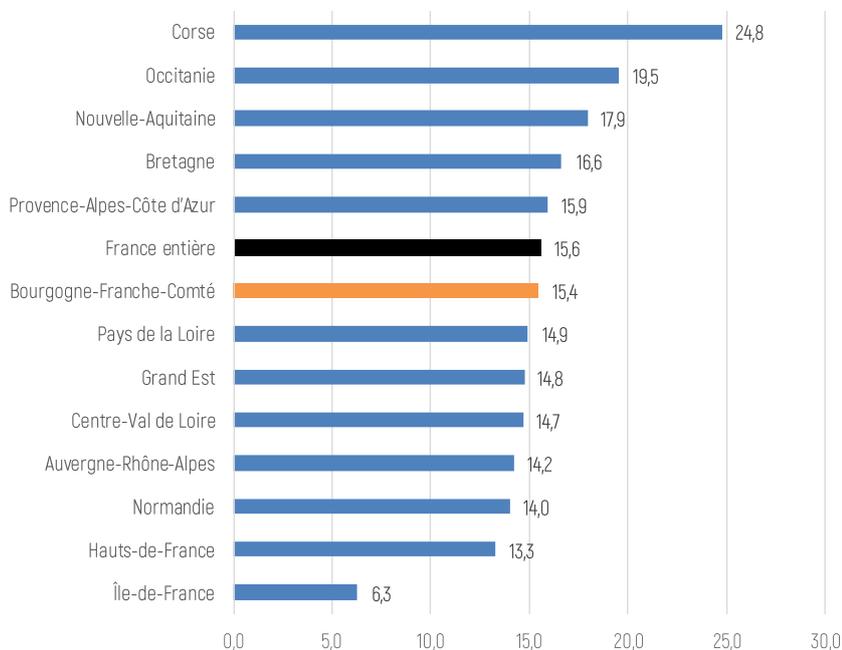
Les revenus « réels » (déclarés), obtenus à partir de la base FIDELI, utilisés pour le recalage, sont très atypiques, du fait de l'influence encore importante de la pandémie de COVID-19 : recours massif aux heures supplémentaires pour certains (domaine de la santé) ou chômage technique pour d'autres (hôtellerie/restauration, culture...). Les producteurs des données avertissent que les comparaisons entre cette année et les années précédentes ou suivantes sont à éviter si on souhaite mettre en évidence des tendances.

L'année 2021 est marquée en France par un fort rebond de l'activité économique liée à la reprise après la période de crise sanitaire. Selon l'INSEE, les revenus du travail contribuent au dynamisme du revenu disponible des ménages. Malgré des prix à la hausse, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation progresse de 1,9 %.

L'ONPE a engagé une mise à jour des données de précarité énergétique pour les années 2022 et 2023. Celle-ci est attendue courant 2025 et permettra de voir si la tendance à la baisse du nombre de ménages concernés est confortée ou non.

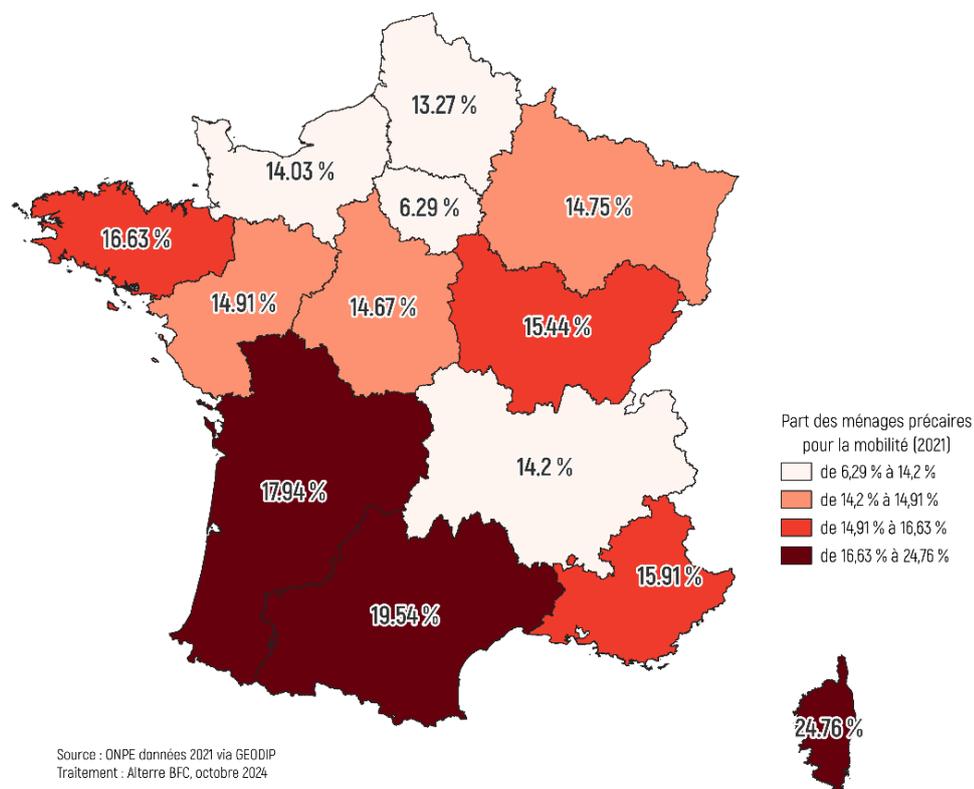
La Bourgogne-Franche-Comté : une région moyennement exposée

Avec 15,4 % de ménages concernés, la Bourgogne-Franche-Comté présente une proportion de ménages précaires pour la mobilité quotidienne en voiture proche de la moyenne nationale (15,6 %).



Part des ménages en précarité énergétique pour les déplacements en voiture dans les régions françaises en 2021

source : ONPE (données 2021)
© GEODIP/ONPE/2024



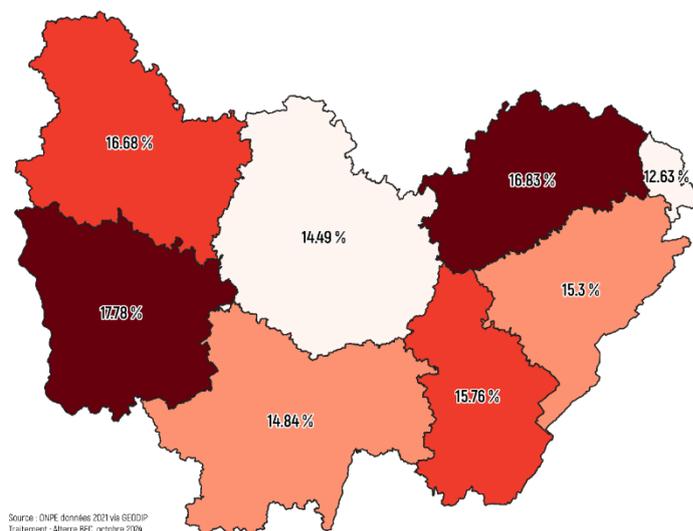
Source : ONPE données 2021 via GEODIP
Traitement : Alterre BFC, octobre 2024

A l'intérieur des départements de Bourgogne-Franche-Comté, la Nièvre est le plus touché par la précarité énergétique pour les déplacements au quotidien en voiture. Avec 17,8 % de sa population concernée, la Nièvre se situe nettement au-dessus de la moyenne régionale (15,4 %).

	nombre de ménages	part de ménages
Côte-d'Or (21)	36 440	14,5 %
Doubs (25)	37 820	15,3 %
Jura (39)	18 850	15,8 %
Nièvre (58)	17 680	17,8 %
Haute-Saône (70)	17 890	16,8 %
Saône-et-Loire (71)	37 840	14,8 %
Yonne (89)	25 450	16,7 %
Territoire de Belfort (90)	8 060	12,6 %
Bourgogne-Franche-Comté	200 030	15,4 %
France entière	4 101 400	15,6 %

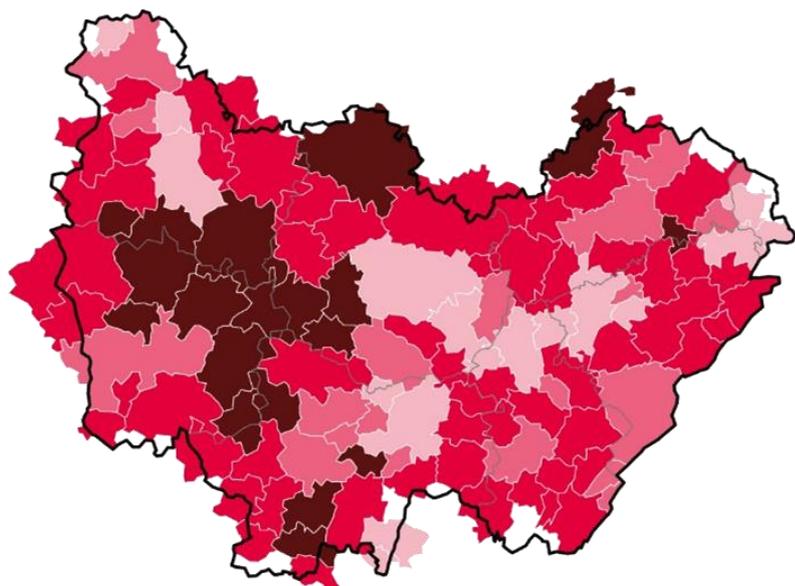
source : ONPE (données 2021) © GEODIP/ONPE/2024

Part de ménages en précarité énergétique pour les déplacements en 2021 par département



Un éloignement des commerces et services dans les zones moins densément peuplées

En 2021, 18 % des habitants résident à plus de 6 minutes par la route de l'ensemble des commerces et services de proximité (poste, épicerie-superette, boulangerie, boucherie, école, médecin généraliste, pharmacie, taxi...), **contre seulement 10 % au niveau national**. Dans les zones rurales non périurbaines, ce sont 34% des Bourguignons-Francis-Comtois qui sont dans ce cas (contre 28% en France). Ce constat est particulièrement marqué dans les 12 bassins de vie ruraux du Châtillonnais et du Morvan, dans lesquels plus de la moitié des habitants sont à plus de 6 minutes en voiture des équipements de proximité.

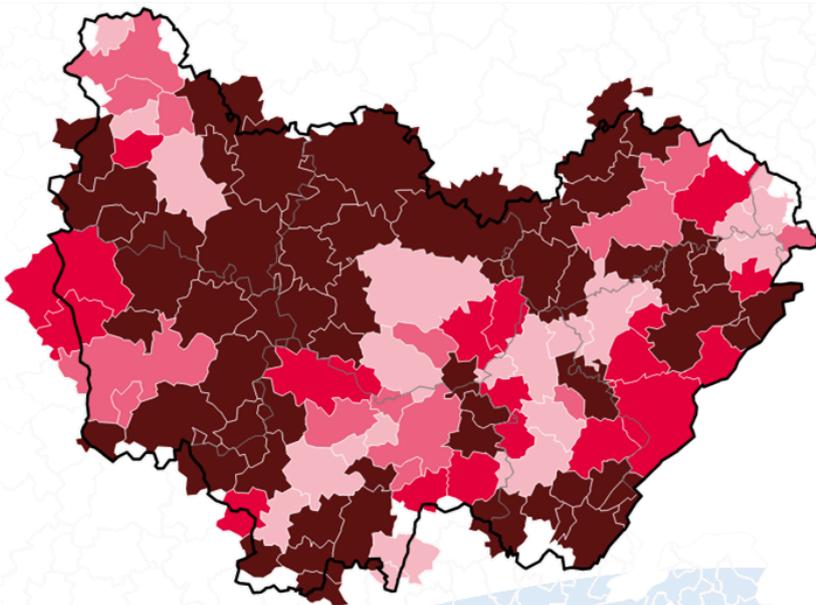


Part de la population éloignée de plus de 6 minutes des équipements de la gamme de proximité par bassin de vie en 2021 (en %)

source : Insee, Base Permanente des Équipements 2021, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

- moins de 10
- de 10 à moins de 20
- de 20 à moins de 50
- 50 ou plus

Cette inégalité territoriale est encore plus marquée pour l'accès aux équipements de la gamme supérieure du fait d'une concentration de ces équipements dans les villes les plus peuplées. Ainsi, 63% des habitants des zones rurales non périurbaines résident à plus de 21 minutes des équipements et services « supérieurs », dans le domaine de la santé, des services publics et de l'action sociale (maternité, services d'urgence, médecins spécialistes, agence France Travail, lycée, cinéma...). C'est nettement au-dessus de la moyenne nationale avec 41% de Français dans ce cas. A l'inverse, moins de 4% des habitants sont à plus de 21 minutes des équipements de la gamme supérieure dans le bassin de vie de Dijon, et moins de 2% dans celui de Besançon.



Part de la population éloignée de plus de 21 minutes des équipements de la gamme supérieure par bassin de vie en 2021 (en %)

source : Insee, Base Permanente des Équipements 2021, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

- moins de 10
- de 10 à moins de 20
- de 20 à moins de 50
- 50 ou plus



EN SAVOIR PLUS

INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté No 108 – avril 2023

« 111 bassins de vie polarisent les bassins de vie » sur www.insee.fr.

DÉFINITIONS

Le **bassin de vie** délimite le plus petit territoire au sein duquel les habitants peuvent accéder aux commerces et aux services les plus courants. Ils sont construits autour d'une commune dite pôle de services. Celle-ci dispose d'au moins 18 équipements parmi les 35 qui composent la gamme intermédiaire et d'au moins un équipement relevant des domaines suivants : services aux particuliers, commerces, santé-action sociale et enseignement, sports-loisirs-culture. En règle générale, ces bassins sont animés d'un seul pôle de services. Toutefois, le bassin de vie de Dijon en compte 9, 4 pour ceux de Montbéliard et Chalon-sur-Saône, 3 pour celui de Nevers et 2 pour ceux d'Auxerre, Besançon et Montceau-les-Mines.

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente (BPE) gérée par l'Insee sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu :

- la **gamme de proximité** comporte 28 types d'équipements : poste, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école, médecin généraliste, pharmacie, taxi, etc.
- la **gamme intermédiaire** comporte 35 types d'équipements : banque-caisse d'épargne, librairie, supermarché, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, etc.
- la **gamme supérieure** comporte 47 types d'équipements : agence Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma, etc.

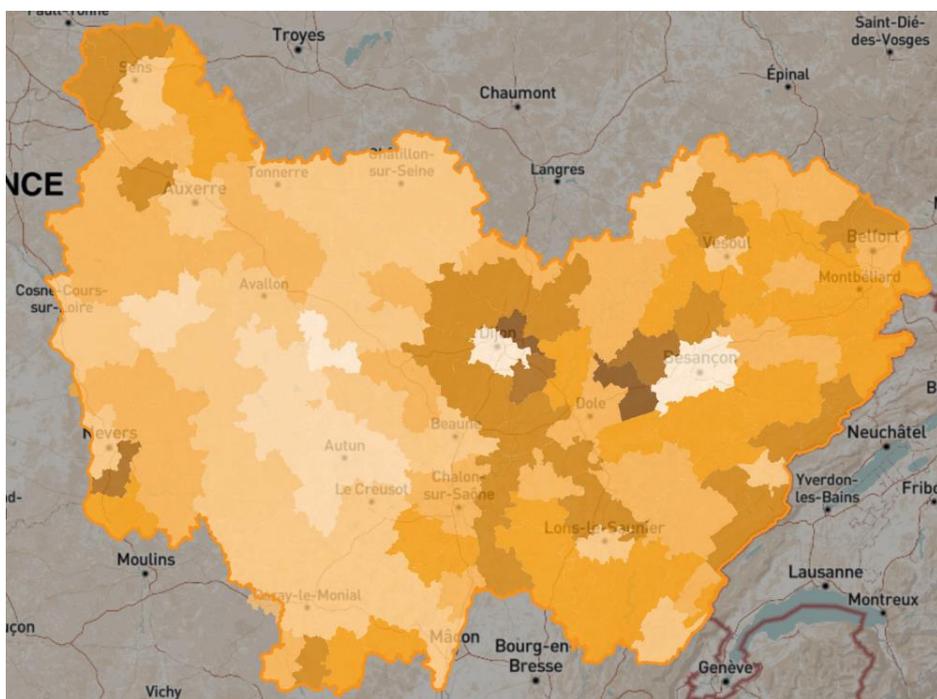
Les **temps d'accès aux équipements** sont calculés à partir de durées de transport par la route, en voiture, fournies par le distancier Metric-OSRM de l'Insee. Il s'agit d'une mesure théorique qui permet d'appréhender les inégalités d'accès. Le temps d'accès moyen à une gamme d'équipements correspond à la moyenne des temps d'accès à chaque équipement composant cette gamme. Dans ce calcul, la population est géolocalisée au carreau de 200 mètres de côté et l'équipement le plus proche (en voiture) est retenu, qu'il soit au sein du bassin de vie ou non.

Une forte proportion de navetteurs

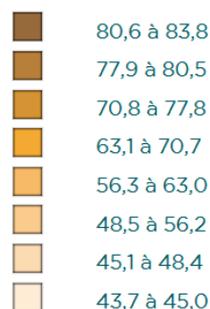
En 2021, 6 actifs occupés sur 10 se déplacent chaque jour dans une autre commune pour aller travailler. Les grands pôles d'emploi de la région attirent la plus grande partie des navetteurs, notamment Dijon et Besançon. C'est le cas pour la CC Norge et Tille (83,8 % de navetteurs) et la CC Plaine Dijonnaise (80,5 %) à l'Est de Dijon ainsi que la CC Jura Nord (82,5 %) à l'Ouest de Besançon.

Certains territoires ruraux éloignés sont passés sous l'influence des grandes agglomérations. C'est notamment le cas lorsqu'ils sont proches d'axes de communication qui offrent une bonne accessibilité aux grands pôles d'emploi (rapport temps/kilomètres favorable), même s'ils en sont éloignés en distance. Ces territoires offrent des prix pour le foncier et l'immobilier moins élevés qu'en proximité d'agglomérations. Ils attirent ainsi des ménages à revenu intermédiaire, souvent dépendants de la voiture, et qui sont particulièrement impactés par l'augmentation des prix des carburants. D'après l'INSEE, c'est surtout le cas le long de la vallée de l'Ognon à l'ouest de Montbéliard et Besançon, ainsi qu'à l'est de l'axe Dijon-Mâcon.

On observe également une plus forte proportion de navetteurs dans les territoires à la frange de la région, à partir desquels les actifs vont travailler dans des grands pôles d'emploi extérieurs. C'est notamment le cas pour le Sénonais, l'est belfortin, le sud du Jura. Il en est de même sur la bande frontalière, avec un nombre croissant d'actifs allant travailler en Suisse, mais ceux-ci bénéficient de revenus élevés.



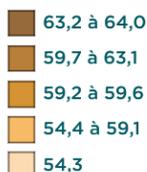
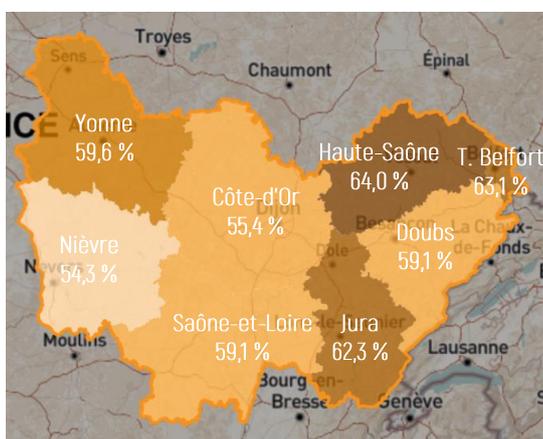
Part des navetteurs dans les actifs en 2020 (en %)



Source : INSEE, Détail flux mobilité - Extrait de la plateforme OPTTEER

DEFINITION

Un navetteur correspond à un actif ayant un emploi et travaillant dans une autre commune que celle où il réside.

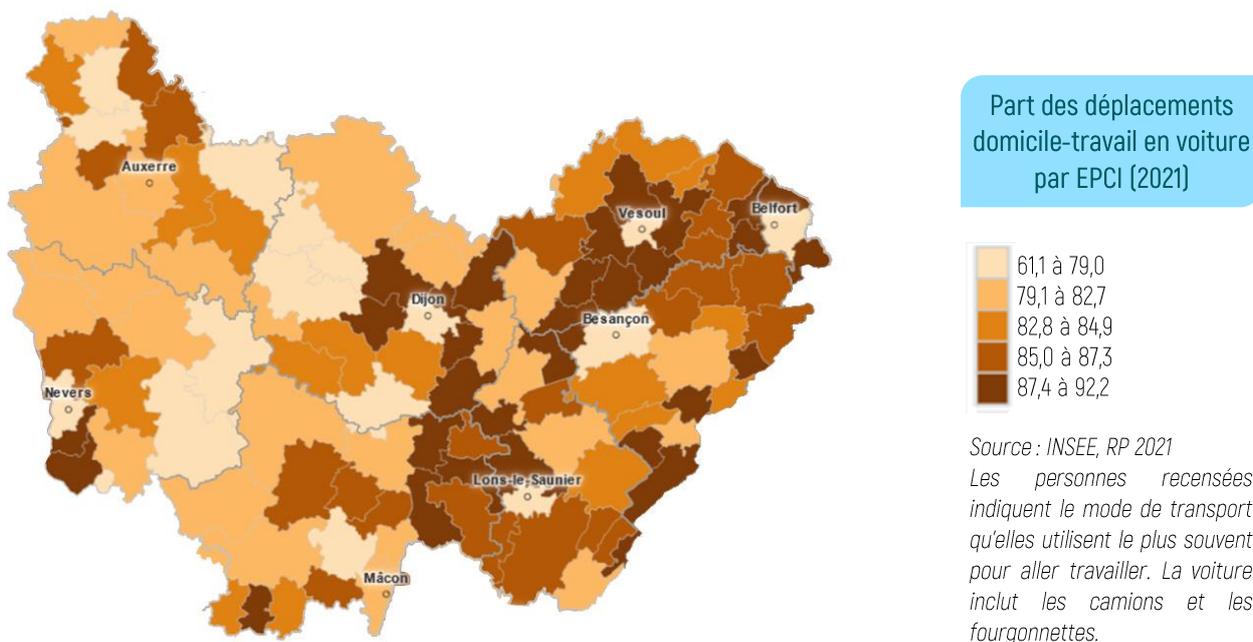


Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté - n° 202 - Juillet 2024 - « [Domicile-travail : le choix de la proximité](#) » sur insee.fr.

Un recours élevé à la voiture

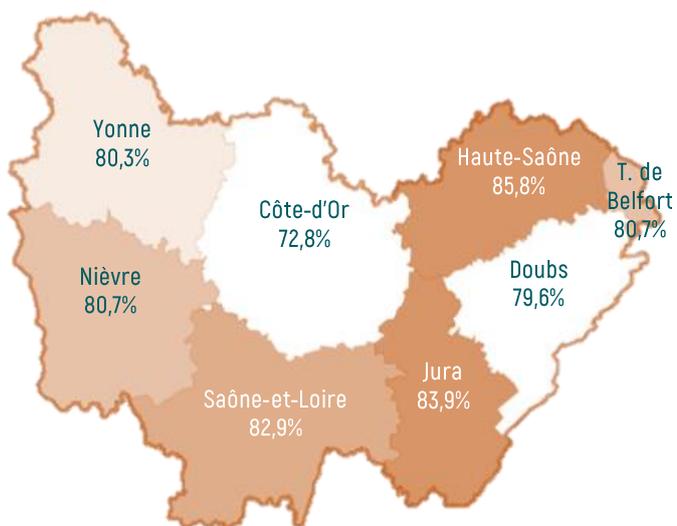
En Bourgogne-Franche-Comté, huit actifs occupés sur dix ont utilisé leur voiture pour aller travailler en 2021. La Bourgogne-Franche-Comté se classe ainsi au 3^{ème} rang des régions de France métropolitaine avec le taux d'usagers de la voiture le plus élevé, derrière la Corse et la Bretagne.

Les actifs ayant recours à la voiture sont en proportion plus importante en périphérie des pôles d'emploi. Les départements les plus ruraux sont également plus concernés : la Haute-Saône (85,8%), le Jura (83,9%) et la Saône-et-Loire (82,9%). En raison de la faible densité de population dans certaines zones du territoire, les transports en commun n'offrent pas partout une alternative à la voiture. Seuls 6% des actifs les utilisent en 2021.



Part des déplacements domicile-travail en voiture par département (2021)

La part régionale des déplacements domicile-travail réalisés en voiture est de 80%.

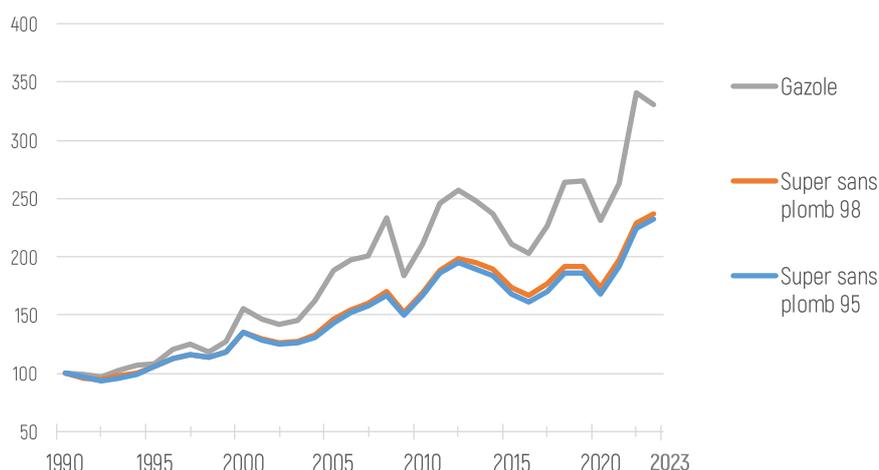


Une vulnérabilité vis-à-vis de la hausse du prix des carburants

Outre les effets négatifs en termes environnemental, la dépendance à la voiture rend les habitants vulnérables à la hausse du prix des carburants. La reprise économique mondiale puis les tensions géopolitiques liées à la guerre en Ukraine ont tiré les prix du pétrole à la hausse tout au long de l'année 2021 et au premier semestre 2022. Les prix des carburants ont nettement augmenté en 2022 : +29% pour le gazole et +16% pour les supercarburants. En 2023, la hausse s'est poursuivie pour les supercarburants.

Évolution du prix au détail des carburants (en euros courants – Base 100 en 1990)

Source : DGEC



Par ailleurs, des écarts de prix à la pompe peuvent exister selon les zones du territoire et creuser les inégalités entre les ménages. L'étude réalisée par l'INSEE en 2021 montre que « les prix sont légèrement plus faibles dans l'urbain. Localement, les écarts peuvent être plus marqués. Dans les zones d'emploi de Montbéliard et Autun, ils sont inférieurs de 3 % en moyenne à ceux des zones d'Avallon et Châtillon-Montbard. Cela se traduit par une différence de 4 à 6 centimes au litre selon le carburant. » (d'après « *Des différences locales sur le prix des carburants* », INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté 2022).

Zoom sur le programme Tims en faveur de la mobilité durable et inclusive

TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) est un programme en faveur de la mobilité durable et inclusive. Il vise à rapprocher les enjeux de mobilité écologique et de mobilité inclusive, en intervenant sur 3 axes : le financement de projets locaux, la professionnalisation du secteur, et l'appui à l'expérimentation de Territoires à mobilité durable et inclusive.

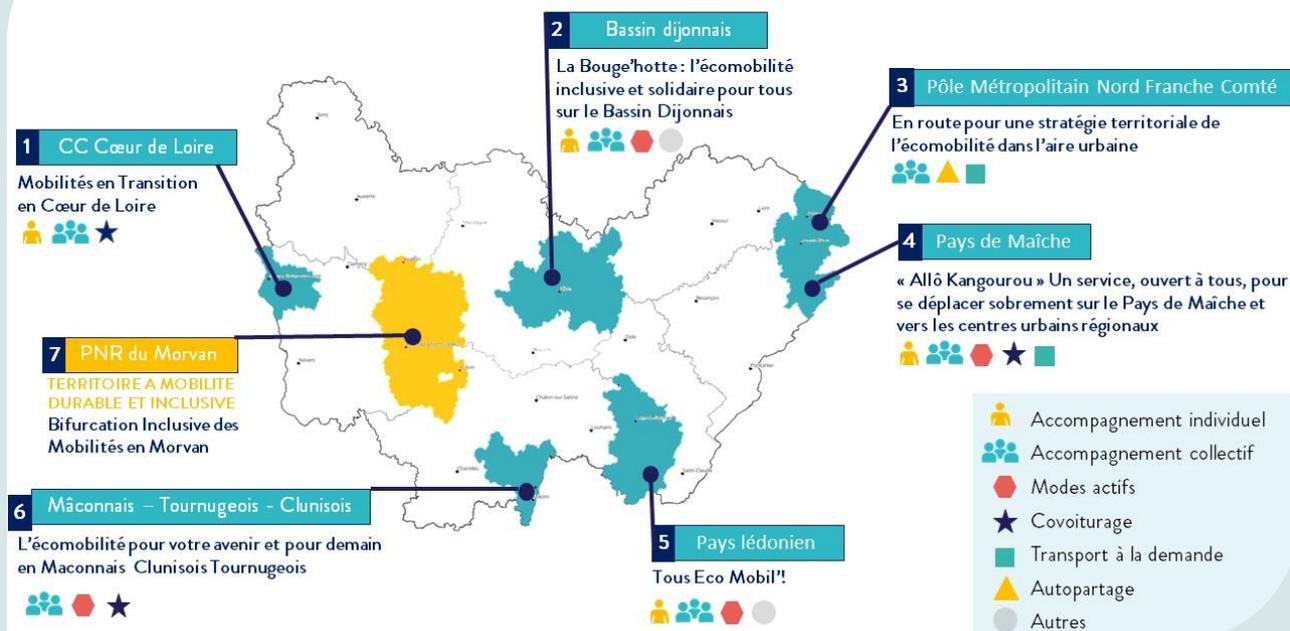
Financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE), il est piloté par le CLER - Réseau pour la transition énergétique, aux côtés de Mob'In - les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE).

En Bourgogne-Franche-Comté, 6 projets locaux ont été lauréats du programme Tims début 2023. Portés par 14 structures, ces projets développent des actions d'accompagnement individuel et collectif aux pratiques de mobilité les plus sobres, notamment pour les publics en précarité mobilité. Ils mettent également en place des solutions de mobilité tels que des services de location solidaire de deux-roues, de transport à la demande, de covoiturage, etc.

Le Parc naturel régional du Morvan a été retenu comme Territoire à mobilité durable et inclusive en septembre 2024. Il expérimentera une gouvernance partagée pour développer des politiques transversales de mobilité durable et inclusive sur son territoire.

Pour en savoir plus : Retrouvez les actualités du Programme Tims en Bourgogne-Franche-Comté sur le site d'Alterre : <https://alterrebουργognefranche-comte.org/actions-en-cours/programme-tims>

Les projets Tims en Bourgogne-Franche-Comté



L'Observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA) est un dispositif de production et de diffusion de connaissances, d'analyses et d'échanges sur les questions énergétiques, atmosphériques et climatiques en Bourgogne-Franche-Comté. Il contribue à une meilleure compréhension des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les territoires, et éclaire les politiques publiques régionales comme locales.

L'observatoire actualise régulièrement l'état de la situation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, et mène des travaux de prospective et de scénarisation. Il apporte également des éclairages sur le changement climatique et ses effets pour mieux comprendre la nécessité de s'y adapter.

Les travaux de l'observatoire s'inscrivent dans une approche globale de développement durable : ils prennent en compte les liens avec les autres questions environnementales, et analysent les impacts socio-économiques, par exemple en termes de précarité énergétique ou de santé.

Piloté et financé par la Région, l'ADEME et la DREAL, l'observatoire est coordonné par Alterre en partenariat avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté. Il s'appuie sur la plateforme OPTEER pour mettre à disposition des collectivités, des administrations, des acteurs sectoriels et associatifs un ensemble de données et de fonctionnalités. L'observatoire bénéficie de l'appui scientifique du Laboratoire ThéMA de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, qui est à l'origine du développement d'OPTEER.



EN SAVOIR PLUS

WWW.ORECA-BFC.FR

ORECA EST PILOTE PAR



COORDONNE PAR ALTERRE
EN PARTENARIAT AVEC ATMO
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ORECA S'APPUIE SUR LA
PLATEFORME OPTEER AVEC LE PARTENARIAT
SCIENTIFIQUE DE